

PLUi

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme et de planification qui organise l'avenir du territoire en anticipant ses évolutions pour mieux les maîtriser et les coordonner.

Il permet de définir la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années en tenant compte des besoins des habitants et futurs habitants, mais aussi des contraintes techniques, environnementales, physiques.

Quand s'applique le PLUi ?

En attendant la mise en application du nouveau PLUi (date prévisionnelle 2025), ce sont les documents d'urbanisme de chaque commune qui restent en vigueur.

Il est donc important de se rapprocher de sa commune pour connaître les règles applicables à sa parcelle : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Quelle articulation entre les communes et la communauté de communes ?

La Communauté de communes s'est dotée d'une charte de gouvernance traduisant les modalités de collaboration entre les communes et tous les acteurs pouvant être mobilisés.

Au travers de cette charte, les élus de la Communauté de communes affirment leurs objectifs pour la réalisation du PLUi :

- Construire une identité de notre territoire.
- Travailler en collaboration avec les communes.
- Permettre la représentativité des communes.
- Assurer la participation active des communes.
- Garantir la circulation des informations.

Les étapes d'élaboration du PLUi

- Mise en place de l'élaboration (tournée des communes) : octobre 2020 – avril 2021
- Diagnostic : juin 2021 – été 2022.
C'est l'état des lieux des ressources et des contraintes du territoire.
Il établit le bilan des PLU précédents.
- Projet d'aménagement et développement durables (PADD) : février 2023 (délibération du 23 février 2023)
Il permet la définition des principaux objectifs pour l'évolution de notre territoire.
C'est le projet politique porté par les élus communautaire et communaux.
- Traduction réglementaire et définition des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) : hiver 2024/2025
Les OAP permettent de faire un focus/zoom sur certains secteurs ou sur certaines thématiques représentant des enjeux clés pour la Communauté de communes.
Le règlement est la traduction du PADD sous forme de textes et de cartes prescriptifs qui deviendront les nouvelles règles de l'urbanisme pour le territoire.
- Arrêt du projet : 1er trimestre 2026
Les institutions analysent le projet du PLUi avant d'être soumis à enquête publique
- Approbation du projet : 2026/2027

Notre objectif : votre participation !

La prescription de notre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur l'ensemble de nos 28 communes est une des actions majeures et structurantes de ce mandat.

C'est pourquoi l'équipe en charge de ce chantier a décidé une large concertation avec les habitants sur ce projet de territoire.

Au-delà de l'enquête publique obligatoire, la Communauté de communes engage volontairement à travers sa charte de la concertation un processus démocratique privilégiant l'écoute et le dialogue.

Elle entend promouvoir une implication forte des acteurs qui contribueront à sa définition et à son exécution au-delà des élus et des personnes publiques associés (services de l'Etat, autres collectivités, chambre d'agriculture...).

Cette charte a pour but de préciser les moyens que notre collectivité se donne pour aboutir à un PLUI partagé et fixe un cadre pour cette démarche de participation.

Ce choix est celui du dialogue, du débat, de la confrontation des intérêts et de l'expression des attentes avec comme objectif l'aide à la conception et à la décision pour les élus.

La concertation prend fin dès que son bilan est établi par délibération du conseil communautaire, soit au plus tard, au moment de l'arrêt du projet d'élaboration du PLUi.

C'est votre Communauté de communes de demain que nous allons imaginer et construire ensemble !

Comment participer ?

L'outil Débatomap est un site internet de cartographie participative, développé par l'agence de concertation Repérage Urbain. Elle fonctionne comme un réseau social, dans lequel vos propositions et vos idées seront classées par thème et géolocalisées par écrit. Chacun peut poster une proposition, et liker celle des autres sur la carte. Repérage urbain assure un rôle de modérateur des interventions.

Vous avez une proposition ? un objectif ? une orientation ? Un cap à suivre pour le développement de la Communauté de Communes sur les dix prochaines années ?

Faites-vous parvenir vos remarques par email à plui@ccmoivrecoole.fr ou sur le registre de concertation disponible en mairie.

[Participation Débatomap fermée : notice + concours photos](#)

Les rendez-vous et réunions publiques

L'outil débatomap vous sera présenté lors des ateliers participatifs le :

Samedi 18 septembre 2021

- 10 h – 13 h dans le hall d'entrée de l'Intermarché de Pogny
- 14 h 30 – 18 h dans le hall d'entrée de l'Intermarché de Courtisols

Dimanche 19 septembre 2021

- 9 h – 12 h sur le marché du terroir et de l'artisanat d'Ecury-sur-Coole

Nos animateurs périscolaires organiseront des ateliers ludiques sur le thème de l'urbanisme à partir du 22 septembre 2021 jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Des réunions publiques seront programmées :

une réunion publique par Vallée est prévue (soit 4 réunions publiques) sur la période de septembre à octobre 2025.

L'organisation d'une ou plusieurs réunion(s) publique(s) sur des secteurs géographiques à définir pour présenter le PADD.

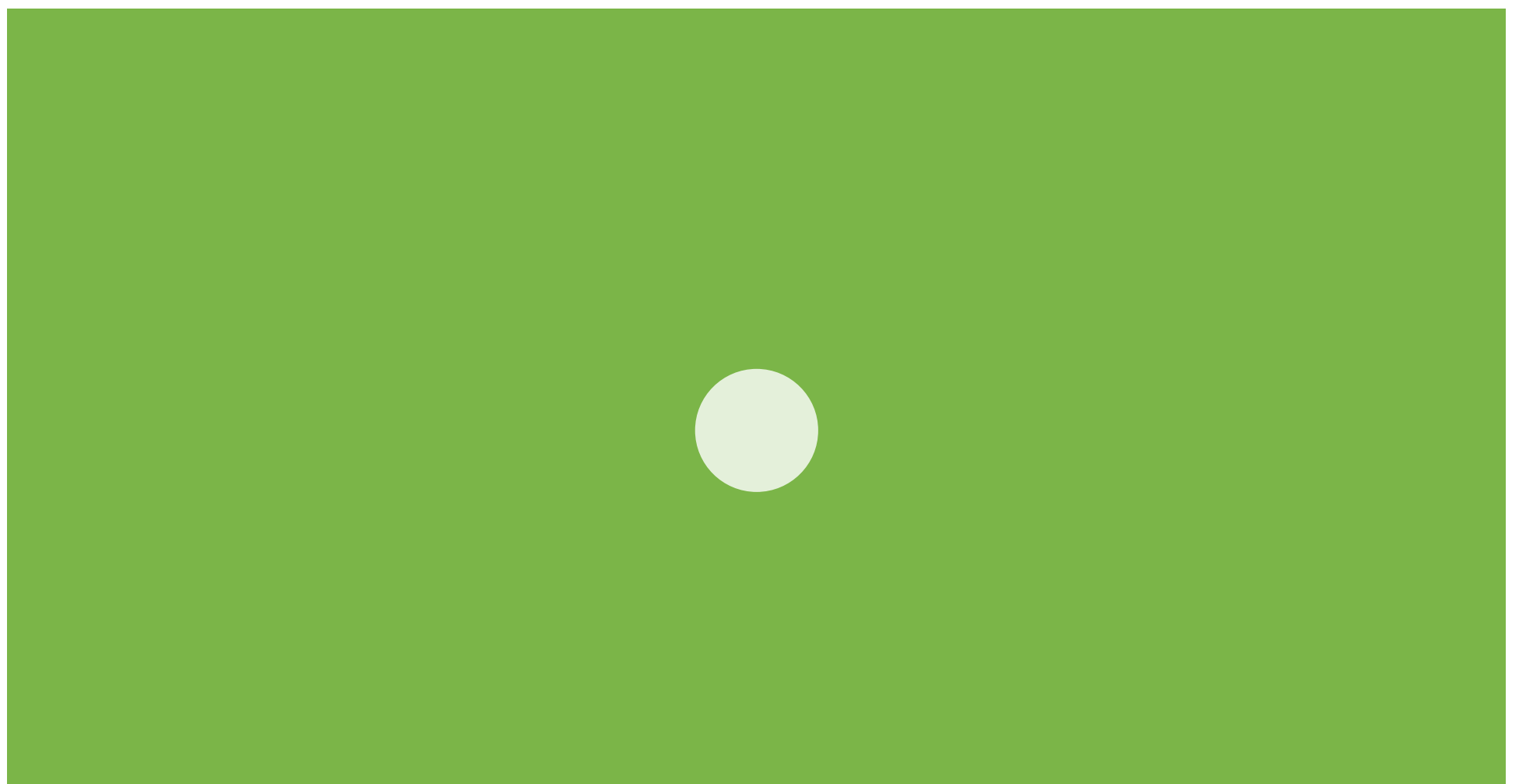
Des expositions itinérantes à découvrir



[Roll-up_foire_CCMC_def](#) [Télécharger](#)

Etape en cours : Le PADD

- Petite vidéo explicative portant sur la notion de PADD: <https://drive.google.com/file/d/1BbzzpcozcBtr64G3MRjj96m8uoSnTEew/view?usp=sharing>



0:00 / 4:34

Suivez-nous sur les réseaux sociaux et dans la presse

- La possibilité de nous suivre sur les réseaux sociaux

Retrouvez-nous sur facebook ou sur linkdIn (en cours de construction) pour suivre l'état d'avancement du PLUi !

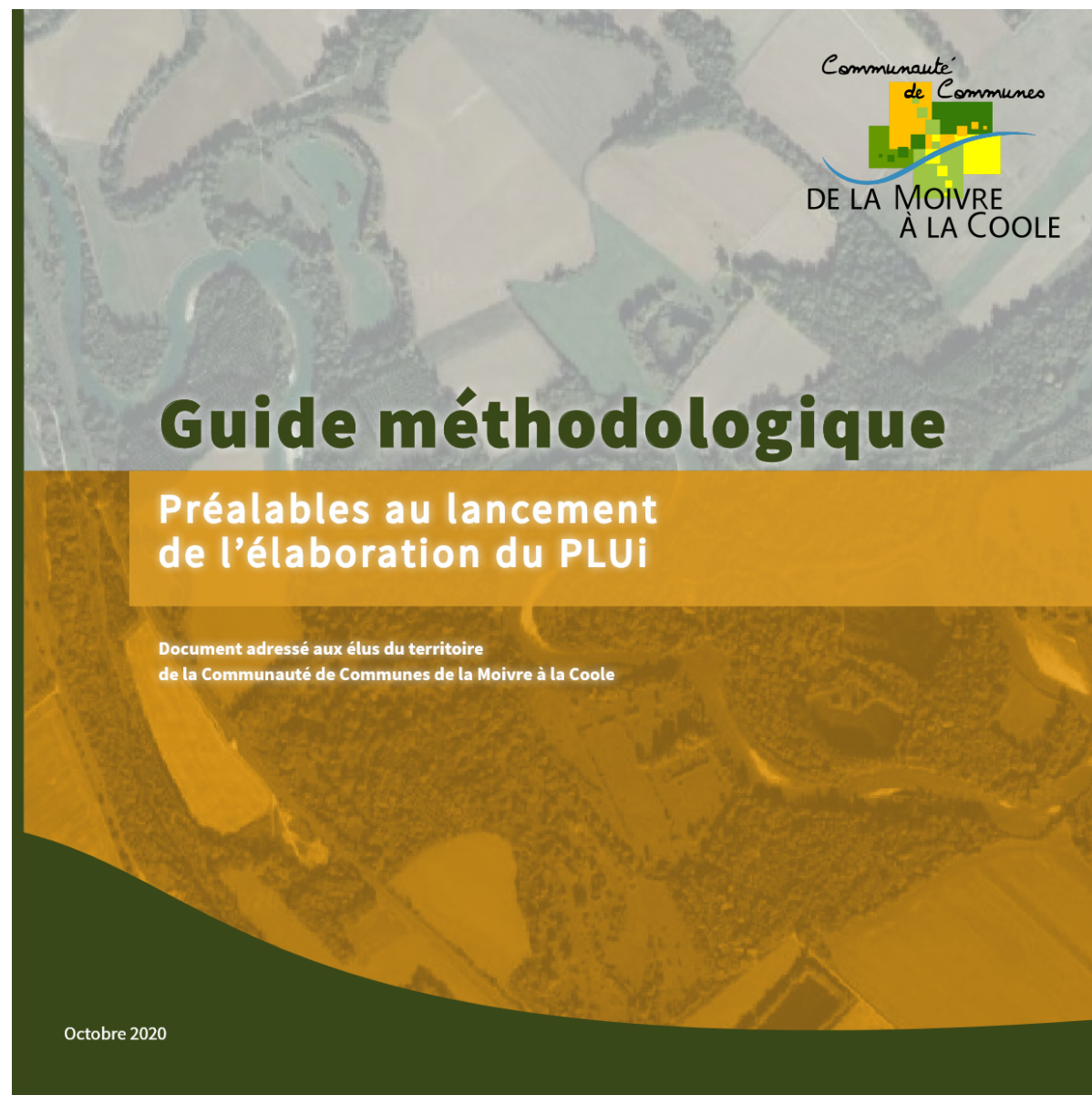
Lien facebook : [\(16\) Communauté de communes de la Moivre à la Coole – PLUi | Facebook](#)

Lien linkedin (en cours de construction)

- **Des articles dans la presse et des bulletins d'information à lire**

<https://abonne.lunion.fr/id286278/article/2021-08-24/les-elus-de-la-moivre-la-coole-veulent-lavis-de-leurs-habitants>

Documents à télécharger



[4 – Guide méthodologique PLUi](#)

[Télécharger](#)

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal



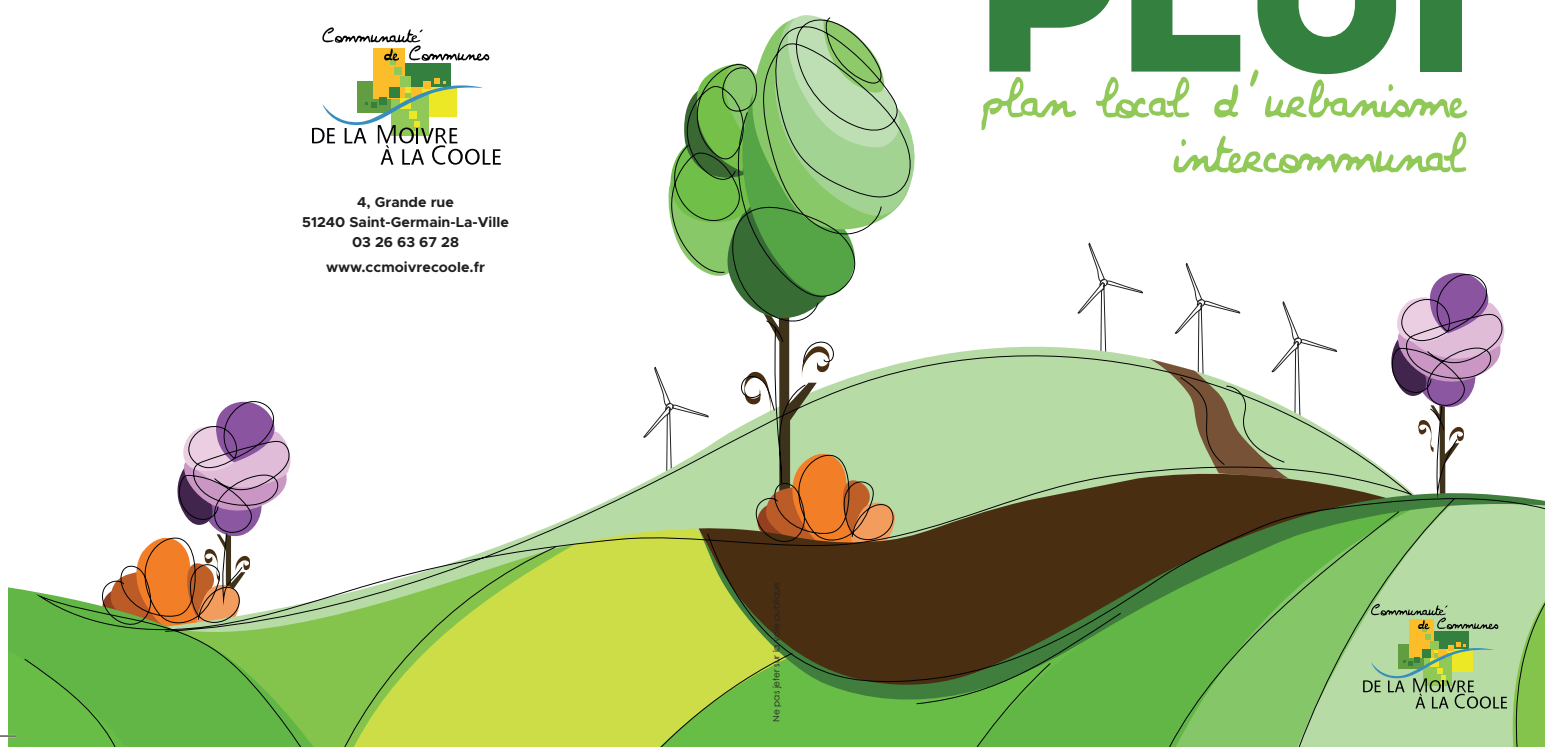
CHARTRE DE GOUVERNANCE

[5 – Charte de la gouvernance](#) Télécharger

**Communauté de Communes
de la Moivre à la Coole**

Communauté
de Communes
DE LA MOIVRE
À LA COOLE
4, Grande rue
51240 Saint-Germain-La-Ville
03 26 63 67 28
www.ccmoivrecoole.fr

PLUI
plan local d'urbanisme
intercommunal



[6 – Charte de concertation PLUI](#) Télécharger

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 14/03/2023 à 08h46 Référence de l'AR : 051-200043438-20230228-DEL_1262-DE Publié le 14/03/2023 ; Affiché le 14/03/2023 ; Rendu exécutoire le 14/03/2023	
République Française	Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
Département de la Marne	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Arrondissement de Châlons-en-Champagne	DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
	SÉANCE DU 28 février 2023
	Le 28 février 2023 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Francheville, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 21 février 2023.
Nombre de délégués :	<u>Titulaires présents</u> : Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Daniel HERBILLON, Ludovic JACOB, Michel JACQUET, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Jean-Christophe MANGÉART, William MATHIEU, Freddy MELLET, Héliène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.
- en exercice 44	
- présents 38	
- représentés ou ayant donné pouvoir 2	
- votants 40	
- ont voté pour 0	
- ont voté contre 0	
- se sont abstenus 0	
	<u>Étaient représentés</u> : Anne BRAZE par Héliène MOINEAU (pouvoir), Hubert FERRAND par Célia DUVAL (pouvoir).
	<u>Absents</u> : Gérard ACOSTA (excusé), Etienne HERISSANT, Maxime JOLY (excusé), André MELLIER.
DÉLIBÉRATION N° 1262-2023	La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.
OBJET : Débat sur les orientations du PADD du PLUI	Le conseil nomme Jérôme ROUSSINET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°361/2016 en date du 22 septembre approuvant les statuts de la communauté de communes ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu la délibération du Comité syndical n°240 en date du 08 octobre 2019 approuvant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Châlons-en-Champagne ;

Vu la délibération n°433-2017 en date du 19 janvier 2017 modifiant les statuts de la Communauté de communes et prévoyant notamment la prise de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

Vu la délibération n° 529/2017 en date du 12 juillet 2017 fixant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) sur le territoire de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole ;

Vu la conférence intercommunale des Maires, prévue à l'article L. 153-8 du Code de l'urbanisme s'étant réunie en date du 02 juin 2021 ;

Vu la délibération n°1047 en date du 17 juin 2021 qui ABROGE la délibération n° 529/2017 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'ensemble de son territoire regroupant 28 communes et qui PRESCRIT l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'ensemble de son territoire regroupant 28 communes, conformément aux dispositions de l'article L.153-11 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'article L.151-2 du Code de l'urbanisme,

Vu l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2023-03 en date du 20 février 2023 de la commune de BREUVERY-SUR-COOLE prenant acte de la présentation des orientations générales du PADD et de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD ;

Communes

DE LA MOIVRE
À LA COOLE

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 14/03/2023 à 08h46
Référence de l'AR : 051-200043438-20230228-DEL_1262-DE
Publié le 14/03/2023 ; Affiché le 14/03/2023 ; Rendu exécutoire le 14/03/2023

Contenus et procédure du PADD

Article L.151-5 du CU

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Les conditions de maîtrise de la production de logements pour un habitat de qualité et adapté aux évolutions socio-économiques sont liées à la maîtrise du taux de vacance des logements sur le territoire. Pour ce faire, la Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche d'accompagnement des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants visant à la rénovation énergétique du parc de logement au travers d'une Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat.

Pour permettre une meilleure efficacité du dispositif la Communauté de Communes s'est aussi engagée au travers du programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » qui vise à aider les habitants du territoire à se repérer et à se faire conseiller pour la rénovation énergétique.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols [...] le projet d'aménagement et de développement durables **fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

Article L.153-12 du CU

Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux [...] sur **les orientations générales** du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L.151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Lorsque le plan local d'urbanisme est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale, le débat prévu au premier alinéa du présent article au sein des conseils municipaux des communes membres est réputé tenu s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Propositions d'axes stratégiques du PADD

RUDC

28/02/2023

PADD

1/5

20 – Délibération PADD annexes 1-3

Télécharger

Table des matières

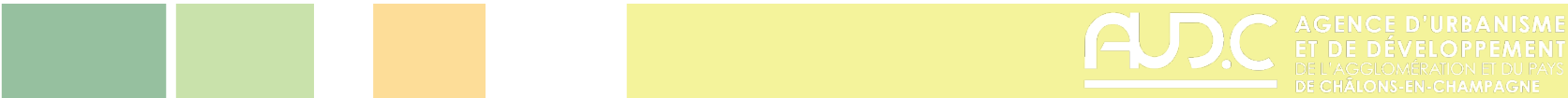
Dispositif.....	2
Pistes d'orientations issues de la table « Agriculture »	3
Pistes d'orientations issues de la table « Environnement »	3
Pistes d'orientations issues de la table « Paysage »	3
Pistes d'orientations issues de la table « Tourisme »	4
Pistes d'orientations issues de la table « Mobilités »	4
Pistes d'orientations issues de la table « Habitat et démographie »	5
Pistes d'orientations issues de la table « Développement économique »	6
Pistes d'orientations issues de la table « Services et équipements publics »	6
Orientations synthétiques formulées à partir d'une lecture transversale des ateliers.....	7

[20 – Délibération PADD_annexes 2-3](#) [Télécharger](#)



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Document provisoire
version avril



[20 – Délibération PADD_annexes 3-3_PADD Thématique](#) [Télécharger](#)

PLUi en images
En cours de construction.

Contact

Vous pouvez contacter le service urbanisme par le moyen de votre choix :

- Contact CCMC : plui@ccmoivrecoole.fr
- Adresse postale : 4 grande Rue – 51240 SAINT-GERMAIN-LA-VILLE

Contact élus en charge du PLUI :

- Monsieur Michel ADNET, 5ème Vice-Président, Membre du comité de pilotage restreint du PLUi
Maire de POGNY
mairie.pogny@wanadoo.fr
07 86 50 78 85
- Monsieur Jean-Christophe MANGEART Membre du comité de pilotage restreint du PLUi
Maire de Faux-Vésigneul
mairie.faux-vesigneul@orange.fr
06 23 82 27 04
- Monsieur Eric PIGNY Membre du comité de pilotage restreint du PLUi
1^{er} adjoint au Maire de Courtisols
pigny.eric@free.fr
06 78 35 41 96

Un référent communal à votre écoute :

Sur chaque commune a été nommé par les municipalités un référent PLUi chargé de faire remonter les informations et faire le lien avec la population. Renseignez-vous en commune et n'hésitez pas à aller à sa rencontre !

Documents complémentaires

Scanieur pour impression
Réception au contrôle de légalité le 25/11/2015 à 21h42
Référence de l'AR : 051-200043438-20151119-DEL_295_2015-DE
Affiché le 25/11/2015

Page - -

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MOIVRE A LA COOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 19 novembre 2015

Date de la convocation
et d'affichage
13 novembre 2015

Nombre de conseillers :	38
En exercice	38
Présents	33
Votants	37
Pour	18
<i>Dont voix du Président prépondérante</i>	
Contre	18
Abstention	1

N°295/2015

Transfert de la compétence
PLUi à la Communauté de
Communes

L'an deux mil quinze le dix-neuf novembre à vingt heures trente minutes le conseil régulièrement convoqué en séance publique ordinaire s'est réuni à la salle des fêtes de Marson sous la présidence de Monsieur Michel JACQUET, Président.

Étaient présents : Les membres du Conseil de communauté lesquels forment la majorité en exercice.

Titulaires absents remplacés par un suppléant :

M. Roger BERTON, absent excusé, représenté par M. Daniel HERBILLON.

Titulaires absents non remplacés par un suppléant :

M. Yvéric BRODIER, absent excusé, a donné pouvoir à M. Jean-Christophe MANGEART ;

M. Maurice HUET, absent excusé, a donné pouvoir à M. Christophe PATINET ;

Mme Marcelle SCIEUR, absente excusée, a donné pouvoir à M. Gilles ADNET ;

M. Alexandre BODIN.

Secrétaire de séance : M. Raymond LAPIE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-17 ;

Considérant qu'un nombre important de communes membres vont devoir à court terme modifier leurs documents d'urbanisme en application de la loi ALUR ;

Considérant les économies d'échelle que pourrait permettre la réalisation d'un PLUi au regard du regroupement des problématiques communes des différentes collectivités et de la mutualisation engendrée, notamment en termes d'études et de diagnostic, pouvant générer un gain de l'ordre d'un tiers du coût de l'ensemble des PLU ;

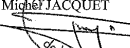
Considérant que le PLUi est un document élaboré en collaboration avec les communes dont les règles applicables sont adaptées en fonction des différents secteurs du périmètre couvert.

Monsieur le Président propose de transférer la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la Communauté de Communes.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la Communauté de Communes par 18 voix POUR (dont celle du Président), 18 voix CONTRE et 1 abstention ;
- **DEMANDE** la modification des statuts de la CCMC par ajout de la compétence « Plan Local d'Urbanisme : élaboration, approbation, modification et révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » sous réserve de l'approbation des conseils municipaux dans les conditions de majorité requise.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Michel JACQUET

de la MOIVRE à la COOLE

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 27/09/2017 à 08h20 Référence de l'AR : 051-200043438-20170712-DEL529-DE Affiché le 04/10/2017 ; Rendu exécutoire le 04/10/2017	
REPUBLIQUE FRANÇAISE	Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
DEPARTEMENT DE LA MARNE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
ARRONDISSEMENT DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE	DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
	SÉANCE DU 12 JUILLET 2017
	Le 12 juillet 2017 à 20h30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Cheppes-la-Prairie, sous la présidence de M. Michel JACQUET, Président, en vertu de la convocation faite le 7 juillet 2017.
<u>Nombre de délégués :</u>	<u>Étaient présents :</u> Marie ANCELLIN, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Roger BERTON, Yvéric BRODIER, Carole CHOSROES, Bernard COUSIN, Françoise DROUIN, Hubert FAUCONNIER, Bernard FURNE, Maurice HUET, Michel JACQUET, Raymond LAPIE, Jean-Claude MANDIN, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Catherine PANNET, Christophe PATINET, Joël PERARDEL, Eric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Jean-Pierre ROLLET, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX.
- en exercice 44	
- présents 32	
- représentés ou ayant donné pouvoir 6	
- votants 38	<u>Étaient représentés :</u> Gilles ADNET par Maurice HUET (pouvoir), Catherine DETHUNE par Michel JACQUET (pouvoir), Hubert FERRAND par Hubert ARROUART (pouvoir), Catherine JULLIEN par Eric PIGNY (pouvoir), Catherine PUJOL par Bernard FURNE (pouvoir) Murielle STEPHAN par Jean-Marie ROSSIGNON (pouvoir).
- ont voté pour 36	
- ont voté contre 1	<u>Étaient absents :</u> Milène ADNET, Jean-Paul BRIGNOLI, Maurice PIERRE (excusé), Fabrice REVELLI, Sylvain ROGER (excusé), François SCHUESTER (excusé).
- se sont abstenus 1	
DÉLIBÉRATION N° 529-2017	La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.
OBJET : ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLU) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MOIVRE A LA COOLE	Le conseil nomme Madame Danièle MICHEL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16 ;	
Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L.153-9 ;	
Vu la délibération n°433-2017 du 19 janvier 2017 modifiant les statuts de la communauté de communes et prévoyant notamment la prise de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;	
Vu les statuts de la communauté de communes approuvés en date du 6 avril 2017 ;	
Vu la carte communale de la commune de Coupéville approuvée le 14/02/2012,	
Vu la carte communale de la commune de Poix approuvée le 20/01/2015,	
Vu la carte communale de la commune de Saint-Jean-sur-Moivre approuvée le 01/08/2006,	
Vu la carte communale de la commune de Saint-Martin-aux-Champs approuvée le 10/05/2011,	
Vu la carte communale de la commune de Sogny-aux-Moulins approuvée le 28/01/2005,	
Vu la carte communale de la commune de Somme-Vesle approuvée le 30/06/2011,	
Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Breuvery-sur-Coole approuvé le 01/04/2012,	
Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Cernon approuvé le 14/12/2011,	
Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Chepy approuvé le 09/09/2014,	
Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Coupetz approuvé le 24/10/2011,	
Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Courtisols approuvé le 17/11/2009,	
Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Ecury-sur-Coole approuvé le 14/02/2012,	
Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Faux-Vésigneul approuvé le 14/12/2011,	
Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Mairy-sur-Marne approuvé le 15/03/2005,	
Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Nuisement-sur-Coole approuvé le 30/06/2014,	

[2 – Délibération de prescription du PLUi 27 juillet 2017](#)

[Télécharger](#)

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 28/06/2021 à 14h44 Référence de l'AR : 051-200043438-20210617-DEL1047-DE Affiché le 29/06/2021 ; Rendu exécutoire le 29/06/2021	
République Française	Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
Département de la Marne	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Arrondissement de Châlons-en-Champagne	DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
	SÉANCE DU 17 JUIN 2021
	Le 17 juin 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Omey, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 11 juin 2021.
<u>Nombre de délégués :</u>	<u>Titulaires présents :</u> Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Evelyne DRAN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, André MELLIER, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Eric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Eric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.
- en exercice 44	
- présents 36	
- représentés ou ayant donné pouvoir 6	
- votants 42	
- ont voté pour 42	<u>Étaient représentés :</u> Marc DEFORGE par Jean-Marie ROSSIGNON (pouvoir), Françoise DROUIN par René SCHULLER (pouvoir), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), Freddy MELLET par Julien WAS (suppléant), Héliène MOINEAU par Milène ADNET (pouvoir).
- ont voté contre 0	
- se sont abstenus 0	<u>Absents :</u> Anne BRAZE, Murielle STEPHAN (excusé).
DÉLIBÉRATION N° 1047-2021	La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.
OBJET : Abroge la délibération n°529-2017 Prescrit l'élaboration du PLUI	Le conseil nomme M. Noël VOISIN DIT LA CROIX pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
Fixe les modalités de la concertation avec le public et de la collaboration entre la CCMC et les communes membres	
Fixe les objectifs poursuivis par la procédure	
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16 ;	
Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L. 242-1 et suivants ;	
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 et suivants ;	
Vu les lois « Solidarité et renouvellement urbain » du 13 décembre 2000 et « urbanisme et habitat » du 02 juillet 2003 ;	
Vu les lois « Engagement national pour le logement » du 13 juillet 2006 et du 12 juillet 2010 ;	
Vu la loi « Modernisation de l'agriculture et de la pêche » du 27 juillet 2010 et la « loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt » du 14 octobre 2014 ;	
Vu la loi n° 2014-386 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR ;	
Vu la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives ;	
Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;	
Vu la délibération n° 351/2016 en date du 19 mai 2016 portant avis favorable sur le projet d'extension du périmètre du territoire de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole aux communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle ;	
Vu la délibération n° 361/2016 en date du 22 septembre approuvant les statuts de la communauté de communes ;	
Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;	
Vu la délibération du Comité syndical n° 240 en date du 08 octobre 2019 approuvant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Châlons-en-Champagne ;	
Vu la délibération n° 433-2017 en date du 19 janvier 2017 modifiant les statuts de la Communauté de communes et prévoyant notamment la prise de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;	
Vu la délibération n° 529/2017 en date du 12 juillet 2017 fixant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) sur le territoire de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole ;	

[3 – Délibération d'abrogation et de represcription du PLUi 17 juin 2021](#)

[Télécharger](#)

PLUi de la CCMC
compte rendu
Réunion « diagnostic » n°1 – contexte d’élaboration du PLUi
29 juin 2021

ETAIENT PRESENTS

Au titre de représentants de la communauté de communes de la Moivre à la Coole (CCMC)

- Comité de pilotage restreint :
 - M. Julien VALENTIN Président de la CCMC
 - M. Pascal VANSANTBERGHE Vice-Président de la CCMC
 - M. Michel ADNET Délégué communautaire (maire de POGNY)
 - M. Éric PIGNY Délégué communautaire (1er adjoint de COURTISOLS)
- Élus inscrits au groupe de travail :
 - M^{me} Milène ADNET Maire de COURTISOLS
 - M^{me} Catherine PUJOL Maire de MAIRY-SUR-MARNE
 - M. Didier APPERT Maire de POIX
 - M. Jérôme ROUSSINET Maire de CHEPY
 - M. Joël PERARDEL Maire de FRANCHEVILLE
 - M. Éric VETU Maire d'OMEY
 - M. Noël VOISIN Maire de MARSON
- Assistés par :
 - M. Eloi LURASCHI Chargé d'études de la CCMC

Au titre de représentant du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne

M. Jacques JESSON Président du PETR

Au titre de représentants de l'organisme chargé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et du suivi du SCoT

M. Éric CITERNE Directeur de l'AUDC
M^{me} Marie SARO Chargée de mission PLUi de l'AUDC
M^{me} Angélique GUERIN Assistante d'études planification

ETAIT EXCUSE

M. Florent BARBUSSE Chargé de mission SCoT à l'AUDC
ooo

[8 – compte rendu_R1](#) Télécharger

GOUVERNANCE

OBSERVATOIRES

PLANIFICATION

ÉTUDES URBAINES

REUNION N°1
diagnostic du PLUi

Contexte d’élaboration du PLUi
Dossier documentaire en vue de la préparation de la réunion


DE LA MOIVRE
À LA COOLE

AGENCE D'URBANISME
ET DE DÉVELOPPEMENT
DES VILLES COMMUNALES DU PAYS
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

[8 – compte rendu_R1_annexes](#) Télécharger

ETAIENT PRESENTS

Au titre de représentants de la communauté de communes de la Moivre à la Coole (CCMC)

- **Comité de pilotage restreint :**

M. Pascal VANSANTBERGHE	Vice-Président de la CCMC
M. Michel ADNET	Délégué communautaire (mairie de POGNY)
M. Jean-Christophe MANGEART	Délégué communautaire (mairie de FAUX-VESIGNEUL)

- **Élus inscrits au groupe de travail :**

M ^{me} Céline ROBERT	Maire de MOIVRE
M ^{me} Carole PERADEL	Conseillère de COUPEVILLE
M ^{me} Sylvaine RENAULT	Conseillère de CHEPY
M. David HERBILLON	Maire de ST-MARTIN-AUX-CHAMPS
M. René SCHULLER	Maire de ST-GERMAIN-LA-VILLE
M. Alexandre BRÉMONT	Adjoint de POGNY
M. Hubert FERRAND	Adjoint de COURTISOLS
M. Dominique MATHIEU	Adjoint de TOGNY-AUX-BŒUFS
M. Anthony POUYÉ	Adjoint de COUPETZ
M. Éric DUPRE	Conseiller de VITRY-LA-VILLE
M. Philippe LAURENT	Conseiller de LE FRESNE
M. David VERT	Conseiller de ST-GERMAIN-LA-VILLE

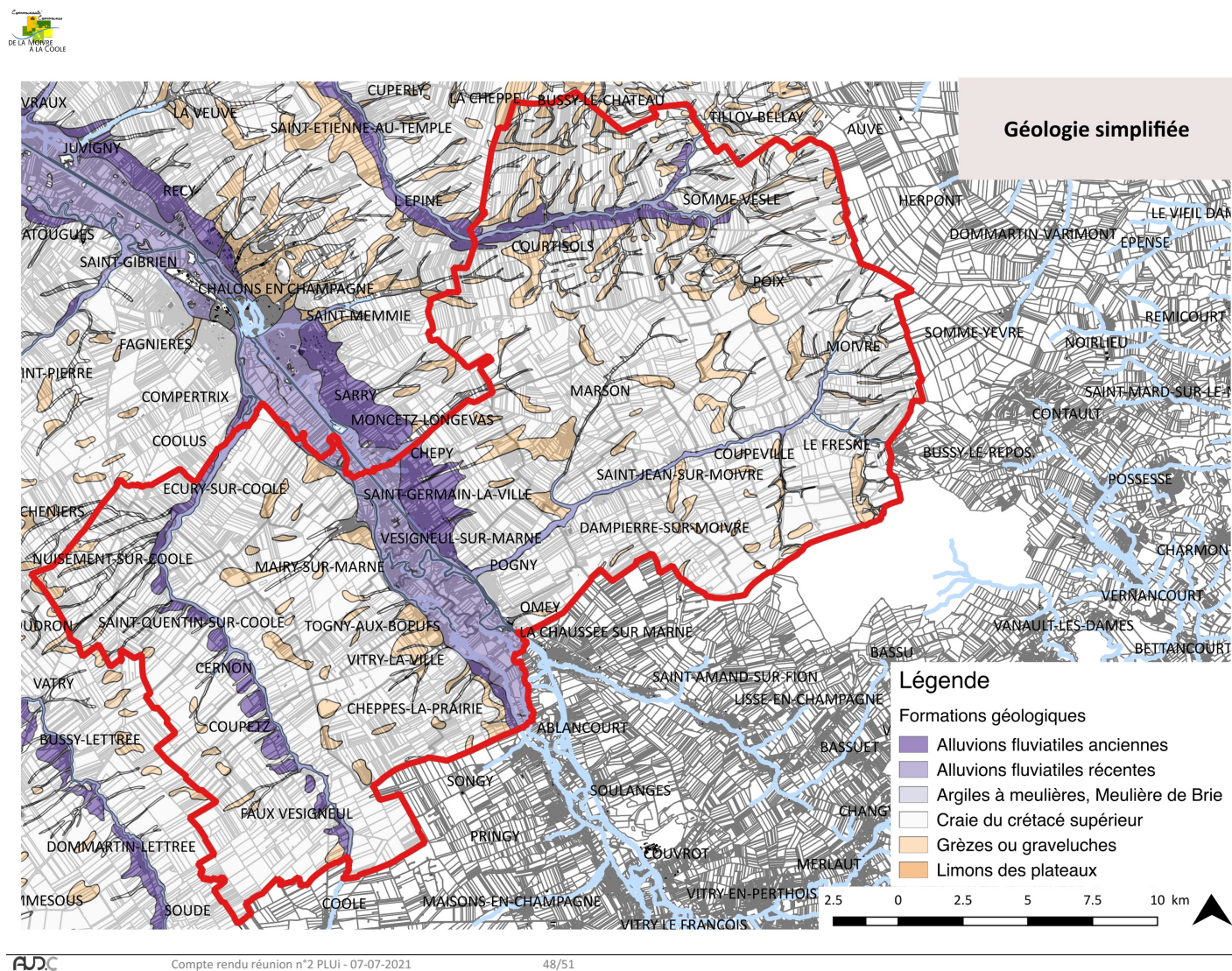
- Assistés par :

M. Eloi LURASCHI Chargé d'études de la CCMC

Au titre de représentante des services de l'État

M^{me} Sabine LIM Chargée de planification (DDT)

[9 – compte rendu_R2](#) [Télécharger](#)



[9 – compte rendu_R2_annexes 2-2](#) [Télécharger](#)

 GOUVERNANCE |  OBSERVATOIRES |  PLANIFICATION |  ETUDES URBAINES

REUNION N°2
diagnostic du PLUi

Environnement
Dossier documentaire en vue de la préparation de la réunion


 AGENCE D'URBANISME
ET DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE
DE LA MOIVRE À LA COOLE

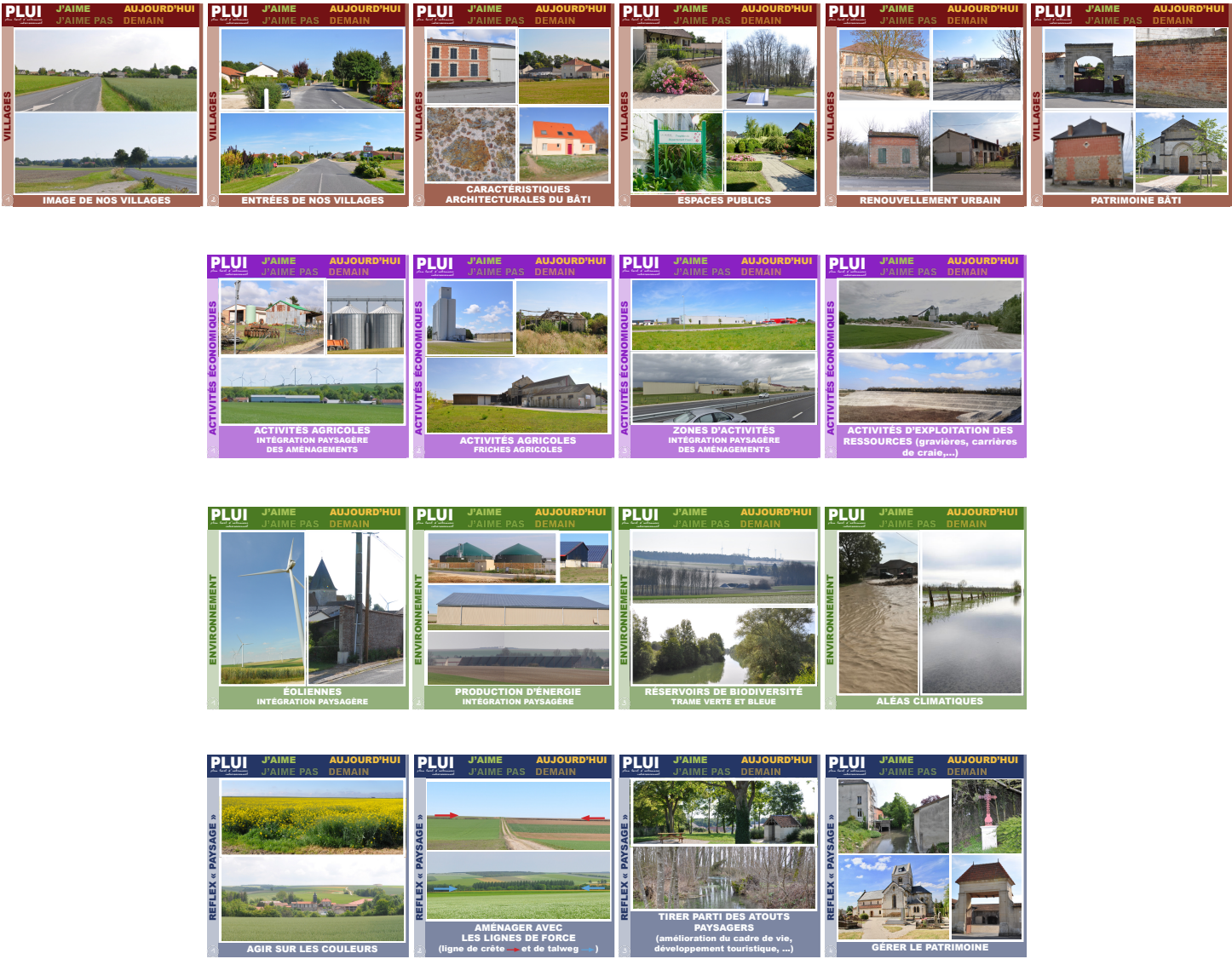
[9 -compte rendu_R2_annexes 1-2](#)

[Télécharger](#)



[10 – compte rendu_R3_Guide paysage](#)

[Télécharger](#)



PLUI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MOIVRE À LA COOLE - Diagnostic paysager et urbain - 14 septembre 2021



PLUI de la CCMC
compte rendu
Réunion « diagnostic » n°4 – démographie
28 septembre 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS

Au titre de représentants de la communauté de communes de la Moivre à la Coole (CCMC)

- Comité de pilotage restreint :
 - M. Pascal VANSANTBERGHE Vice-Président de la CCMC
 - M. Michel ADNET Délégué communautaire (maire de POGNY)
 - M. Éric PIGNY Délégué communautaire (1^{er} adjoint de COURTISOLS)

- Élus inscrits au groupe de travail :
 - M^{me} Catherine DIDERGEORGE Conseillère municipale de COURTISOLS
 - M^{me} Isabelle LOILLIER Conseillère municipale de VITRY-LA-VILLE
 - M^{me} Caroline MAHIEUX Conseillère municipale de FAUX-VESIGNEUL
 - M^{me} Erika TESSIER Conseillère municipale de COUPEVILLE
 - M. Pierre BERTIN Conseiller municipal de NUISEMENT-SUR-COOLE
 - M. Philippe JULES Conseiller municipal de MAIRY-SUR-MARNE

- Assistés par :
 - M. Eloi LURASCHI Chef de projet Planification Urbanisme Aménagement de la CCMC

Au titre de représentants de l'organisme chargé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

- M. Éric CITERNE Directeur de l'AUDC
- M. Christophe MELE Chargé d'études « observatoire » de l'AUDC
- M^{me} Marie SARO Chargée de mission PLUI de l'AUDC
- M^{me} Angélique GUERIN Chargée d'études « planification » de l'AUDC

REUNION N°4

diagnostic du PLUi

Démographie

Dossier documentaire en vue de la préparation de la réunion

[11 – compte rendu_R4_annexes 1-3](#)

[Télécharger](#)



Sommaire

QUELS ENJEUX POUR LE TERRITOIRE DE LA MOIVRE À LA COOLE ?

01 Une croissance de la population ralentie, concentrée et dépendante

- Stagnation démographique marquée par des effets de cycle et fortes disparités communales
- Solde migratoire dicte la croissance démographique du territoire

02 Comment s'exprime le renouvellement démographique ?

- par le rythme de croissance qui varie selon les secteurs géographiques
- par de nouveaux foyers de peuplement – vers nouvelle distribution spatiale
- par le poids de population des communes

03 Le rôle des nouveaux arrivants dans le renouvellement démographique du territoire

- Qui sont-ils ?
- Ils transforment les communes rurales en campagnes des villes
- Ils ont un visage social prospère
- Ils ont un impact sur les compositions par âge de la population du territoire

04 Moment d'échange

[11 – compte rendu_R4_annexes 2-3](#)

[Télécharger](#)

Comprendre la population légale de votre commune

DES ENQUÊTES DE RECENSEMENT AUX POPULATIONS LÉGALES

L'Insee a pour mission de calculer et de publier les chiffres de population légale sur lesquels s'appuie toute une série de dispositions législatives, réglementaires et financières qui conditionnent la vie des communes. Ces chiffres sont authentifiés par décret et publiés au Journal officiel.

Chaque année, de nouveaux chiffres de population légale sont publiés en décembre. Ils entrent en vigueur au 1^{er} janvier de l'année suivante. Ils remplacent, année après année, les chiffres de l'année précédente. Cette actualisation des chiffres garantit une meilleure prise en compte des évolutions démographiques.

Les chiffres de population légale utilisent les enquêtes de recensement qui ont lieu au cours des cinq dernières années. Pour assurer une égalité de traitement entre les communes, mais aussi pour garantir la qualité des populations d'ensembles de communes (EPCI, départements, régions), ces chiffres doivent être relatifs à une même année pour toutes les communes. Par exemple, les populations légales publiées fin 2010 sur la base des enquêtes de 2006 à 2010 ont pour année de référence 2006.

Les trois populations légales d'une commune⁽¹⁾

Le terme générique de « population légale » regroupe pour chaque commune sa population totale, sa population municipale et sa population comptée à part.

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, ainsi que les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans des habitations mobiles, recensées sur le territoire de la commune qui constituent la population hors ménages.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur la commune (par exemple les étudiants majeurs logés ailleurs pour leurs études).

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

(1) Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population fixe les différentes catégories de population et leur composition.



Novembre 2010

PLUi de la CCMC

compte rendu

Réunion « diagnostic » n°5 – habitat

20 octobre 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS

Au titre de représentants de la communauté de communes de la Moivre à la Coole (CCMC)

• Comité de pilotage restreint :

M. Julien VALENTIN	Président de la CCMC
M. Pascal VANSANTBERGHE	Vice-Président de la CCMC
M. Michel ADNET	Délégué communautaire (maire de POGNY)
M. Jean-Christophe MANGEART	Délégué communautaire (maire de FAUX-VESIGNEUL)

• Élus inscrits au groupe de travail :

M ^{me} Milène ADNET	Maire de COURTISOLS
M. Didier APPERT	Maire de POIX
M. Marc DEFORGE	Maire d'ECURY-SUR-COOLE
M. Michel JACQUET	Maire de TOGNY-AUX-BŒUFS
M. William MATHIEU	Maire de CHEPPES-LA-PRAIRIE
M. Jean-Jacques PILLET	Maire de SOGNY-AUX-MOULINS
M. Éric VETU	Maire d'OMEY
M. Raymond LAPIE	Maire de ST-JEAN-SUR-MOIVRE
M ^{me} Delphine KARL	Adjointe de ST-JEAN-SUR-MOIVRE
M ^{me} Claudy MATHIEU	Adjointe de CHEPPES-LA-PRAIRIE
M. Marcel ESTIENNE	Adjoint de ST-JEAN-SUR-MOIVRE
M. Bernard MAHOUT	Adjoint de FRANCHEVILLE
M. Gérard VILLE	Adjoint de CHEPY
M ^{me} Anne LINCOLN	Conseillère municipale d'ECURY-SUR-COOLE
M ^{me} Isabelle LOILLIER	Conseillère municipale de VITRY-LA-VILLE
M ^{me} Erika TESSIER	Conseillère municipale de COUPEVILLE
M. Philippe BAIZE	Conseiller municipal de DAMPIERRE-SUR-MOIVRE

REUNION N°5 diagnostic du PLUi

Habitat

Dossier documentaire en vue de la préparation de la réunion

[12 – compte rendu_R5_annexes 1-2](#)

[Télécharger](#)



Sommaire

QUELS ENJEUX POUR LE TERRITOIRE DE LA MOIVRE À LA COOLE ?

01 Les habitants de l'intercommunalité de la Moivre à la Coole et leurs logements : un lien complexe

- Lien Logement-Population : des rythmes de croissance différents
- Des logements plus grands pour des ménages de plus petite taille ?
- Périodes de construction en lien avec le rythme de croissance démographique ?
- Statut d'occupation et ancienneté d'emménagement - Place des propriétaires
- Profils des emménagés récents et des parcours résidentiels différents
- Logement et conditions de vie : mode de chauffage et place de la voiture

02 L'habitat : un baromètre de l'attractivité du territoire

- Construction neuve : stabilité de l'indice de construction neuve depuis 2009 dans un contexte de stabilité de la croissance démographique
- Marché immobilier résidentiel : hausse des prix des maisons depuis 2016
- Vacance et sous-occupation des maisons pour les personnes seules et âgées

03 Moment d'échange

[12 – compte rendu_R5_annexes 2-2](#)

[Télécharger](#)



ETUDE AGRICOLE

Etude agricole
dans le cadre du
PLUi

Communauté de
communes de la
Moivre à la Coole

DOSSIER SUIVI PAR :

Estelle MILLON

Chargée de mission Urbanisme et Territoires

Tél : 03 26 64 95 04

Email : estelle.millon@marne.chambagri.fr



marne.chambre-agriculture.fr



[13 – Etude agricole CCMC_dec 2021](#)

[Télécharger](#)



PLUi de la CCMC

compte rendu

Réunion « diagnostic » n° 8 – activités économiques

29 novembre 2021

ETAIENT PRESENTS

Au titre de représentants de la communauté de communes de la Moivre à la Coole (CCMC)

• Comité de pilotage restreint :

M. Michel ADNET	Délégué communautaire (maire de POGNY)
M. Jean-Christophe MANGEART	Délégué communautaire (maire de FAUX-VESIGNEUL)
M. Éric PIGNY	Délégué communautaire (adjoint de COURTISOLS)

• Élus inscrits au groupe de travail :

M. Freddy MELLET	Maire de SOMME-VESLE
M. Noël VOISIN DIT LACROIX	Maire de MARSON
M ^{me} Françoise DROUIN	Adjointe de ST-GERMAIN-LA-VILLE
M. Raphaël LEONE	Adjoint de POGNY
M. Gilles NOIZET	Adjoint de COUPEVILLE
M. Stéphane CHARNOTET	Conseiller municipal de COURTISOLS
M. Philippe JULES	Conseiller municipal de MAIRY-SUR-MARNE

• Assistés par :

M. Elói LURASCHI	Chef de projet Planification Urbanisme Aménagement de la CCMC
------------------	---

Au titre de représentantes des services de l'État

M ^{me} Sophie TRICARD	Cheffe de cellule stratégie et développement Châlons (DDT)
M ^{me} Sabine LIM	Chargée de planification (DDT)

Au titre de représentants de l'organisme chargé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

M. Éric CITERNE	Directeur de l'AUDC
-----------------	---------------------



Compte rendu réunion n°8 PLUi 29-11-2021

1/20

[14 – compte rendu_R8](#)

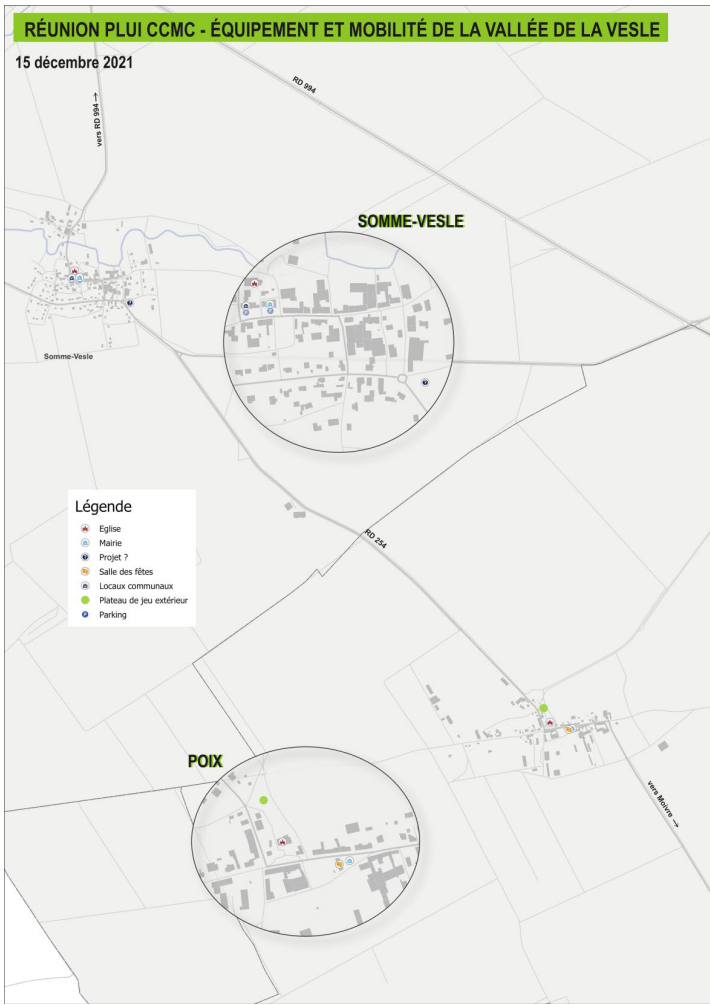
[Télécharger](#)

REUNION N°9
diagnostic du PLUi

Equipements, services de
proximité et mobilité

Dossier documentaire en vue de la préparation de la réunion

[14 – compte rendu_R8_annexes 1-2](#) Télécharger



[14 – compte rendu_R8_annexes 2-2](#) Télécharger

REUNION N°8

diagnostic du PLUi

Activités économiques

Dossier documentaire en vue de la préparation de la réunion

[15 – annexe 1_CR_fiche_preparation R8](#) Télécharger

REUNION « les activités économiques »

[15 – annexe 2_cr_ppt 1](#) Télécharger



[15 – annexe 2_cr_ppt 1bis](#) [Télécharger](#)



PLUi de la CCMC
compte rendu
Réunion « diagnostic » n°9 – réseaux et servitudes
19 janv. 2022

ETAIENT PRESENTS

Au titre de représentants de la communauté de communes de la Moivre à la Coole (CCMC)

- Comité de pilotage restreint :**
 - M. Julien VALENTIN Président de la CCMC
 - M. Pascal VANSANTBERGHE Vice-Président de la CCMC
 - M. Michel ADNET Délégué communautaire (maire de POGNY)
 - M. Jean-Christophe MANGEART Délégué communautaire (maire de FAUX-VESIGNEUL)
 - M. Éric PIGNY Délégué communautaire (adjoint de COURTISOLS)

- Élus inscrits au groupe de travail :**
 - M. Maurice PIERRE Maire de BREUVERY-SUR-COOLE
 - M. Jean-Marie ROSSIGNON Maire de CERNON
 - M. Éric VETU Maire d'OMEY
 - M. Noël VOISIN DIT LACROIX Maire de MARSON
 - M. Sylvestre CARTIER Adjoint d'ECURY-SUR-COOLE
 - M. Alain SIMONET Adjoint de POGNY
 - M. Stéphane CHARNOTET Conseiller municipal de COURTISOLS
 - M. Ludovic JACOB Conseiller municipal de COURTISOLS
 - M. Vincent ODILLE Conseiller municipal de MAIRY-SUR-MARNE
 - M. Julien MAS Conseiller municipal de SOMME-VESLE

- Assistés par :**
 - M. Elói LURASCHI Chef de projet Planification Urbanisme Aménagement de la CCMC

- Au titre de représentants des personnes qualifiées**
- M^{me} Michèle KLEIN coordinatrice régionale / TRAPIL

[17 – compte rendu_R9](#) [Télécharger](#)

La

lettre d'infos

Communauté
de Communes



DE LA MOIVRE
À LA COOLE

BREUVERY-SUR-COOLE

CERNON

CHEPPES-LA-PRAIRIE

CHEPY

COUPETZ

COUPEVILLE

COURTISOLS

DAMPIERRE-SUR-MOIVRE

ECURY-SUR-COOLE

FAUX-VESIGNEUL

FRANCHEVILLE

LE FRESNE

MAIRY-SUR-MARNE

MARSON

MOIVRE

NUISEMENT-SUR-COOLE

OMEY

POGNY

POIX

SAINT-GERMAIN-LA-VILLE

SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE

SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS

SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE

SOGNY-AUX-MOULINS

SOMME-VESLE

TOGNY-AUX-BŒUFS

VESIGNEUL-SUR-MARNE

VITRY-LA-VILLE

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE LA MOIVRE
À LA COOLE**

Janvier 2025

**ENSEMBLE,
CONTINUONS
À FAIRE
GRANDIR
NOTRE
TERRITOIRE**

- EDITO ■ P.3
- BUDGET 2025 ■ P.4
- LA CCMC AGIT - PROJETS 2025 ■ P.6
- LES ÉCHOS DES COMMUNES ■ P.8
- PORTRAIT ■ P.9
- PLUI ■ P.10
- AUTORISATION DU DROIT DES SOLS ■ P.11





Le mot du président

Je suis fier de tout ce qu'a accompli notre collectivité dans un contexte de maîtrise des dépenses et d'accroissement de nos compétences, sans cesse plus nombreuses. Ces transferts de compétences ne bénéficient d'aucune compensation financière.

Mais votre Communauté de communes, guidée par ses élus, garde le cap et mène de nombreuses actions au service de l'enfance, de nos aînés, du développement économique, de l'urbanisme et de l'environnement.

2025 sera une année charnière pour la Communauté de communes de la Moivre à la Coole avec le lancement de nombreux chantiers nécessitant de lourds investissements.

Nous investissons pour l'avenir et avons la volonté de partager tous nos projets avec chacun d'entre vous.

Alors que les tensions se multiplient dans notre société, nous devons tout faire pour favoriser le vivre-ensemble au sein de nos communes.

Notre territoire peut avancer, si nous y mettons tous du nôtre.

Je tenais à vous présenter mes meilleurs vœux pour 2025. Que cette nouvelle année soit pour vous et vos proches une source de sérénité, de santé et de réussites. Qu'elle nous offre également, en tant que communauté, l'occasion de renforcer nos liens, de relever ensemble les défis qui nous attendent et de construire un avenir empreint de solidarité et de progrès.

Puisse 2025 être une année portée par des ambitions collectives.

Ensemble, faisons grandir nos quatre vallées.

Julien Valentin, président de la Communauté
de communes de la Moivre à la Coole

**NOTRE TERRITOIRE
PEUT AVANCER,
SI NOUS Y METTONS
TOUS DU NÔTRE.**

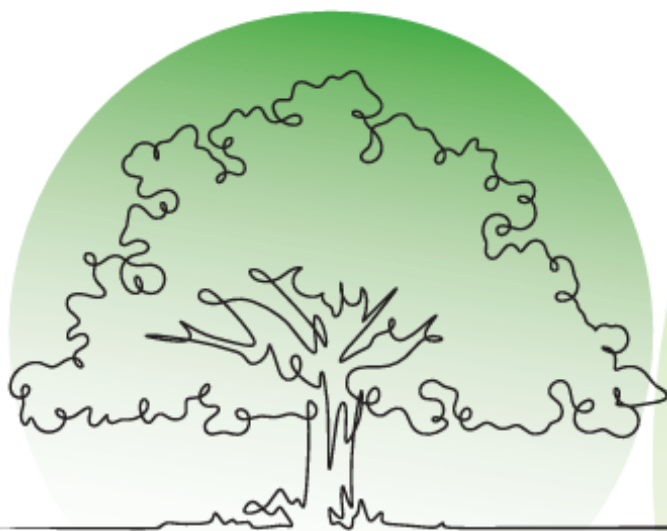


Budget 2025

L'ÉDUCATION ET L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DES INVESTISSEMENTS

En 2025, la Communauté de communes de la Moivre à la Coole consacrera une large part de son budget de 7,848 M€ à l'éducation et à l'environnement. Ces choix d'affectation budgétaire reflètent l'avancement des projets de reconstruction des écoles de Vitry-la-Ville, de Courtisols et de Nuisement-sur-Coole ainsi que les engagements de la collectivité pour garantir l'accès à une eau potable de qualité (déplacement du réservoir d'eau potable du Mont de Noix, études sur le traitement des métabolites, amélioration du réseau, études préalables au renouvellement de la station d'épuration de Mairy sur Marne...).

Prenons la somme de **100 €**
d'investissements afin d'illustrer
les actions de la CCMC.



23,50 €

Environnement
(eau & assainissement)
1 844 000 €

1,85 €



Urbanisme
& aménagement
145 000 €

ONNEMENT EMENTS

1,07€



Écoles, petite
enfance & santé
4 793 000 €

« Compte tenu des charges supplémentaires que nous impose l'État et de la baisse des participations, notre Communauté de communes a adopté un budget rigoureux. Nous avons mis en place un contrôle interne des dépenses, opté pour des achats groupés (produits d'entretien, fournitures scolaires, etc.) et formé chaque équipe à respecter le budget qui lui est alloué. Nous veillons attentivement à limiter nos dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, nous prévoyons d'importants investissements en matière d'eau potable et d'assainissement pour nous conformer à la législation en vigueur et garantir à tous un accès à une eau de qualité.

Historiquement, nos Communautés de communes se sont développées autour de l'éducation. La nécessité de se regrouper pour construire de véritables pôles scolaires et périscolaires, plutôt que des classes isolées, reste une priorité. Aujourd'hui, notre territoire compte six écoles, qui contribuent à attirer et maintenir la population parce que nous sommes en mesure d'assurer également des services comme la cantine, le périscolaire, les séjours et les centres aérés, proposés à des tarifs accessibles pour tous.

Enfin, concernant le PLUi, nous maintenons le budget prévu de 80 000 € par an. »

René Schuller, vice-président
de la Communauté de communes
de la Moivre à la Coole
en charge des Finances



12,27€
Développement
économique & tourisme
963 000 €



1,29€
Services
généraux
101 000 €



La CCMC agit

2025, UNE ANNÉE DE PROJETS CLÉS

La Communauté de communes de la Moivre à la Coole poursuit ses investissements en faveur de l'environnement, de l'éducation et du développement économique.



Des arbitrages en faveur de la rénovation de l'école de Nuisement-sur-Coole

L'École de la Vallée de la Coole, située à Nuisement-sur-Coole, est fermée pour travaux depuis février 2024. La période des évaluations est terminée. Elle a permis d'évaluer les travaux nécessaires ainsi que leur coût. Le printemps 2025 donnera lieu à des arbitrages forts concernant sa réhabilitation. *« Il s'agit d'un enjeu majeur pour les familles et dont nous ne devons pas sous-estimer la charge »*, note Julien Valentin, président de la CCMC.

Mairy-sur-Marne : du nouveau sur le réseau d'assainissement

En 2023, un arrêté préfectoral a été émis pour la mise en conformité du système d'assainissement de Mairy-sur-Marne, soulignant l'importance d'assurer un traitement efficace des eaux usées pour protéger l'environnement et la santé publique. *« 2025 sera l'année de l'élaboration du plan d'action et de la prise de décision. La mise en conformité du réseau d'assainissement est un projet essentiel pour la commune et ses habitants »*, précise Julien Valentin. La collectivité supervise en effet l'assainissement collectif sur la commune de Mairy-sur-Marne et lancera un appel d'offres courant 2025 pour le renouvellement de la station.

« La commune de Mairy-sur-Marne va mettre à la disposition de la CCMC un terrain pour l'implantation de la nouvelle station, complète Noël Voisin, vice-président en charge de l'Environnement. Une étude validera son implantation définitive. Nous avons choisi une station d'épuration à filtres plantés de roseaux pour une meilleure intégration au paysage. »





Qualité de l'eau

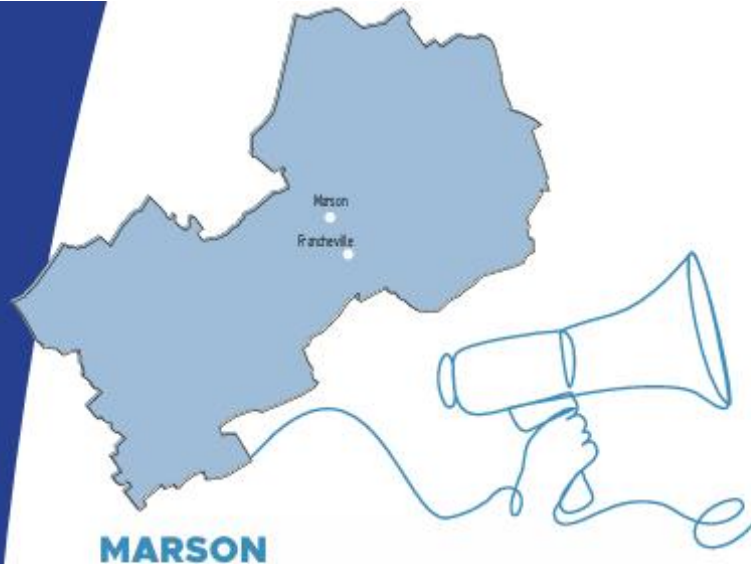
Dans le cadre de ses missions liées à l'eau potable et à l'assainissement, la CCMC joue un rôle crucial dans la gestion du cycle de l'eau. Elle s'engage à préserver les ressources en eau et le patrimoine, tout en œuvrant à identifier et réduire les pertes sur le réseau. Son objectif est également de sécuriser le service en limitant les risques de défaillance et en interconnectant les forages. Une partie du réseau, datant des décennies 1930, 1960 et 1970, nécessite d'importants travaux de modernisation et de rénovation. *« Ces travaux représentent des investissements lourds qui engageront la Communauté de communes pour les 15 prochaines années, explique Julien Valentin. Il est essentiel de garantir à la population un accès à une eau de qualité, en quantité suffisante. »* La Communauté de communes finalise les analyses relatives aux besoins techniques avant de lancer un appel d'offres. Les travaux devraient débuter fin 2025. *« Les agences de l'eau ont modifié les modes de calcul des redevances. À compter de 2026, le coût du mètre cube d'eau intégrera des critères de qualité de l'eau et de performance du réseau, y compris la qualité de l'eau de rejet. D'où l'importance d'entretenir nos réseaux d'eau et d'assainissement »,* déclare Noël Voisin.



Développement économique : aménagement de la zone de Pogny

Située près d'axes routiers majeurs, la zone à vocation artisanale et commerciale de Pogny bénéficie d'une forte demande d'implantations d'entreprises artisanales et de services.

Un enjeu stratégique pour le territoire de la CCMC. *« Les dernières présentations à des porteurs de projet ont eu lieu fin 2024, détaille Julien Valentin. Nous allons pouvoir définir le cahier des charges et procéder à l'appel d'offres pour l'aménagement de ce périmètre. Nous avançons avec la direction de l'Intermarché, un acteur majeur de la zone. »* L'extension de la zone d'activités de Pogny occupera une surface totale d'un peu plus de 21000 m². *« Le projet s'accélère. Nos acquéreurs potentiels ont de fortes attentes. L'heure est aux décisions »,* complète Michel Adnet, vice-président en charge du Plan local d'urbanisme intercommunal.



MARSON

À la Sainte-Catherine, tout arbre prend racine !

C'est ce célèbre proverbe que les élèves de l'école Arc-en-Ciel de Marson ont appliqué avec enthousiasme. Le 29 novembre 2024, ils ont planté 18 arbres : un arbre pour chaque élève de CM2 et un pommier par classe, marquant ainsi le début d'un verger éducatif.

Cette démarche s'inscrit dans un esprit de re-naturation : chaque élève, à l'issue de son cycle primaire, laisse sa trace positive pour l'environnement en choisissant l'essence de l'arbre qu'il souhaite planter. Parmi les espèces mises en terre figurent l'aubépine, le pin noir, le noyer et le marronnier.

Après avoir participé à la création d'une aire terrestre éducative pour favoriser le développement de la biodiversité, l'école a dû faire face à un défi : le terrain initial étant saturé, il n'était plus possible de poursuivre les plantations. La directrice et les élèves ont donc sollicité la commune, qui leur a attribué un nouveau terrain pour continuer ce projet ambitieux.

En mettant les mains dans la terre, les enfants participent activement à la protection de la planète.

Ces gestes, bien que modestes au regard des



défis écologiques mondiaux, portent l'espoir d'un avenir meilleur. Car, comme le rappelle cet adage : les enfants d'aujourd'hui seront les adultes de demain.



FRANCHEVILLE

Une tour à hirondelles

Suite à l'arrêt de l'activité de son silo de stockage, la coopérative Vivescia a procédé au démantèlement du site. Les matériaux ont été intégralement triés et destinés au recyclage.

Si les habitants du village ont accueilli favorablement cette opération menée avec efficacité, les volatiles (notamment les hirondelles et les chauves-souris) ont perdu leur lieu de nidification.

Touchée par cette situation, une riveraine a proposé de mettre à disposition de la commune une partie de son terrain afin qu'une tour à hirondelles soit édiflée, avec une extension prévue pour les chauves-souris. Ce projet participatif a été rendu possible grâce à la générosité des habitants : le mât et les quatre jambes de force ont été fournis gracieusement après la déconstruction d'une grange.

Le principe a été adopté par le conseil municipal. Les travaux, réalisés par Claude Mathieu, un indépendant habitant le village, ont coûté 3150€ (incluant la fourniture, la fabrication et la mise en place), une somme prise en charge par la commune.

Aujourd'hui, une magnifique réalisation trône dans un pré, en bordure des habitations, et attend le retour des hirondelles en 2025.

UNE FEMME ENGAGÉE

Cindy Carre a pris ses fonctions de responsable des affaires générales au sein de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole en juillet 2024. Polyvalente et pleine d'énergie, cette Marnaise de cœur met ses compétences au service de l'intérêt général.

Commerciale sédentaire, assistante d'éducation, conseillère clientèle multimédia... Cindy Carre, 33 ans, a eu plusieurs vies professionnelles avant

d'intégrer la Communauté de communes et de mettre sa polyvalence au service du bien public. Une reconversion ? Non, plutôt une évidence. *« J'avais envie de découvrir un nouveau secteur. J'ai tout de suite été intéressée par les missions, qui ont beaucoup de similitudes avec mes actions de bénévolat auprès de l'association EndoFrance »,* explique la jeune femme tout sourire.

Ses missions à la CCMC ? Organiser des réunions, rédiger les procès-verbaux des conseils

communautaires, enregistrer des délibérations auprès de la préfecture, gérer les achats de la collectivité, les dossiers d'assurance en cas de dégât sur un des bâtiments, mettre à jour le site Internet, assurer les relations avec les associations sportives du territoire pour la mise à disposition des gymnases pour leurs entraînements, mettre en œuvre la RGPD (politique de protection des données), des actions de cyber sécurité... *« C'est très vaste ! Mes missions sont si variées que je vis rarement deux fois la même journée ! J'apprécie cette polyvalence. Il n'y a pas de routine ! »* annonce la jeune femme. Adaptable, sociable et solaire – les mots sont d'elle – Cindy navigue entre ses multiples responsabilités avec la précision d'un chef d'orchestre.

À l'aise dans ses fonctions et fière d'apporter un œil neuf aux actions de la collectivité, Cindy

apprécie tout particulièrement le travail en équipe. *« En travaillant ensemble, on va plus loin »,* dit-elle simplement.



Qu'est-ce qui la motive ? *« Ma plus grande source de motivation, c'est ma fille. J'ai décidé de changer de travail à mon retour de congé maternité. Je voulais être plus épanouie au travail, plus sereine dans mon quotidien pour être heureuse dans mon rôle de maman. »*

Le choix de travailler pour la CCMC lui réussit. *« Je n'ai plus la boule au ventre du dimanche soir ! »* annonce-t-elle d'une voix assurée.

Le bénévolat, son autre combat

Cindy n'est pas seulement une professionnelle accomplie, elle est bénévole depuis plus de 6 ans à EndoFrance, une association créée par des femmes touchées par l'endométriose. Maladie dont Cindy est atteinte et dont elle parle sans tabou.

« J'ai été diagnostiquée après 17 ans d'errance médicale. Alors, quand j'ai constaté que l'association n'avait aucune bénévole en région Champagne-Ardenne, je me suis engagée. Je ne voulais pas laisser les femmes traverser ce que j'avais vécu. »

D'abord bénévole terrain, Cindy a souhaité prendre davantage de responsabilités en devenant membre du conseil d'administration, puis secrétaire, membre du bureau.

« Le bénévolat, ce n'est pas une vocation, c'est un combat, peut-être celui de ma vie », conclut-elle.

NOUVEAUTÉ



**Vous êtes une association située sur le territoire de la CCMC ?
Vous avez besoin de transporter vos adhérents pour un évènement ?
La CCMC vous propose d'emprunter son minibus (9 places).**

CONTACT

Cindy Carre : 03 26 63 67 30

BÂTIR ENSEMBLE L'AVENIR DU TERRITOIRE

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal permet à la Communauté de communes de la Moivre à la Coole de poser les fondations solides d'un projet d'envergure pour le territoire de la collectivité.



Depuis 2023, un travail minutieux a permis de poser les bases du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), un document essentiel pour l'organisation de notre territoire. Parmi les réalisations majeures, une base de données géographiques a été mise en place pour cartographier les différentes zones urbaines, agricoles et naturelles et décrire leurs caractéristiques.

Le règlement graphique, qui définit les limites et usages des diverses parties du territoire, a été élaboré et présenté aux élus en février 2024, accompagné d'une notice explicative rendant le document accessible. En parallèle, une analyse approfondie du diagnostic foncier a permis d'identifier les terrains constructibles et ceux devant être préservés. Ce travail a déjà abouti à des arbitrages environnementaux préliminaires, notamment pour les « dents creuses » et les zones naturelles sensibles comme les zones humides.

Des règles précises pour construire l'avenir

L'élaboration du règlement littéral est en cours. Ce document viendra compléter le règlement graphique en définissant précisément les types de constructions autorisées, les contraintes architecturales et environnementales, ainsi que les conditions d'aménagement pour chaque zone.

En parallèle, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont en cours de développement. Par exemple, à Francheville, l'OAP portant sur la requalification du silo prévoit la création de logements, d'espaces verts, de voiries et d'infrastructures de stationnement, ainsi que de l'habitat collectif de type R+1 destiné à accueillir des personnes âgées aux revenus modestes, autonomes

ou en perte d'autonomie limitée. Une étude spécifique sur l'artificialisation des sols est également en cours. Cette étude vise à réduire la conversion de terres naturelles en surfaces bâties tout en répondant aux besoins croissants en logements et infrastructures, dans le respect de la loi Climat et Résilience.

Les prochaines étapes pour concrétiser le projet

La validation des documents du PLUi par les conseils municipaux est prévue en 2025. Cette étape cruciale sera suivie d'une large phase de concertation avec les habitants. Cette démarche participative permettra de partager les objectifs du PLUi et d'intégrer les attentes locales avant la version finale.

Enfin, le règlement littéral et les OAP seront finalisés pour s'intégrer au document global. Ce dernier constituera une feuille de route complète pour l'organisation du territoire, permettant de conjuguer développement économique, cadre de vie de qualité et préservation de l'environnement.

«Le service Urbanisme de la CCMC, avec l'appui de l'Agence d'urbanisme de Châlons-en-Champagne, mène un excellent travail en collaboration étroite et enrichissante avec tous les villages, explique Michel Adnet, vice-président en charge du PLUi. Les échanges ont été constructifs et fructueux. L'étape la plus délicate reste à venir : l'élaboration du règlement et la répartition des possibilités d'extension. Malgré les incertitudes, nous avançons en confiance grâce à la qualité de ces échanges et du travail déjà accompli.»

Avec le PLUi, la CCMC pose les jalons d'un avenir durable pour les communes et leurs habitants.



TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT D'ENTAMER VOS TRAVAUX

Avant de débuter vos travaux, il est essentiel de respecter les règles d'urbanisme, regroupées sous l'Autorisation du Droit des Sols (ADS). Ces démarches garantissent la conformité de votre projet à la législation en vigueur.

Quelles autorisations pour quels travaux ?

Les autorisations dépendent de l'ampleur du projet :

- **Déclaration préalable de travaux (DP)** : les petits travaux comme les clôtures, les ravalements ou les petites extensions.
- **Permis de construire (PC)** : les constructions neuves, les grandes extensions ou les modifications majeures.
- **Permis d'aménager** : les lotissements ou les transformations de terrains.

Ces démarches assurent le respect des règles locales, des normes environnementales et patrimoniales, ainsi que des standards de sécurité.

Respecter ces démarches est essentiel pour sécuriser votre projet et éviter les complications administratives, légales ou financières.

Qui contacter ?

La mairie est votre premier interlocuteur. Elle vous renseignera sur les règlements locaux et vous accompagnera dans le montage de votre dossier. Vous pouvez aussi déposer votre demande en ligne via une plateforme dédiée :

<https://sve.sirap.fr/#/communesList>

Bon à savoir

Pour les extensions et aménagements :

- **Sous règlement national d'urbanisme**, une déclaration préalable suffit pour les surfaces inférieures à 20m². Un permis est requis au-delà.
- **Sous PLU**, une déclaration est nécessaire jusqu'à 40m² si l'extension est rattachée au bâtiment principal. Sinon, un permis est requis.

Les conséquences des travaux sans autorisation

Réaliser des travaux sans autorisation expose à plusieurs risques :

1. Sanctions administratives

- Mise en conformité obligatoire, mais non garantie
- Arrêt immédiat des travaux par arrêté municipal

2. Sanctions pénales

- Amendes de 1200 à 6000€/m²
- Peines de prison jusqu'à 6 mois en cas de récidive

3. Sanctions civiles

- Démolition des ouvrages non conformes
- Litiges avec voisins ou tiers préjudiciés

4. Conséquences financières

- Perte de valeur immobilière
- Non-couverture par les assurances en cas de sinistre

5. Conséquences administratives

- Refus de raccordement aux réseaux publics
- Blocage des démarches futures liées au bien

Extension, aménagement des combles

- ≤ 40m² : DP**
- > 40m² : PC**

Ravalement de façade = DP

Portail et clôture = DP

Annexes (abris, appentis, garage...)

- ≤ 5m² : aucune formalité
- ≤ 20m² : DP
- > 20m² : PC

Création d'une piscine

- Non couverte/couverte ≤ 1,80m
- ≤ 10m² : aucune formalité*
- ≤ 100m² : DP
- > 100m² : PC
- Couverte > 1,80m : PC

Démolition d'une construction

- Permis de démolir

Toiture ou pose de panneaux photovoltaïques = DP

Création d'une fenêtre de toit, lucarne

- DP (sans création de surface de plancher)

Création ou changement de fenêtre ou porte-fenêtre = DP

Création d'une véranda ou d'une terrasse couverte

- ≤ 5m² : aucune formalité*
- ≤ 40m² : DP**
- > 40m² : PC**

Terrasse non couverte

- Sans surélévation aucune formalité*
- Avec surélévation
- ≤ 5m² : aucune formalité
- ≤ 20m² : DP
- > 20m² : PC

Coupe ou abattage d'arbre

- DP si espace boisé classé, arbre à préserver identifié dans le PLU ou site classé/inscrit



*Sauf périmètre de monuments historiques

** Sauf hors zone urbanisée U (voir service urbanisme)

**NOUS VOUS SOUHAITONS UNE
ANNÉE PLEINE DE RÉUSSITE.
QUE CELLE-CI DÉBORDE DE
SUCCÈS ET DE NOUVEAUX
ACCOMPLISSEMENTS.**



*Le Président de la Communauté de
Communes de la Moivre à la Coole,
et son Conseil Communautaire*

**Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
4, Grande rue - 51240 Saint-Germain-La-Ville**

03 26 63 67 28

www.ccmoivrecoole.fr - contact@ccmoivrecoole.fr

**Du lundi au vendredi
8h30 - 12h et 13h30 - 16h30**

**Permanences urbanisme, eau et assainissement
mardi 9h - 12h et jeudi 14h - 17h**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MOIVRE À LA COOLE

BREUVERY-SUR-COOLE
CERNON
CHIEFFES-LA-PRAIRIE
CHIEPY
COUPETZ
COUPEVILLE
COURTISOLS
DAMPPIERRE-SUR-MOIVRE
ECURY-SUR-COOLE
FAUX-VESSIGNIEUL
FRANCHEVILLE
LE-FRESNE
MAIRY-SUR-MARNE
MARSON
MOIVRE
NUSEMENT-SUR-COOLE
OMÉY
POGNY
POIX
SAINT-GERMAIN-LA-VILLE
SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE
SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS
SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE
SOGNY-AUX-MOULINS
SOMME-VESSIE
TOGNY-AUX-BŒUFS
VESSIGNIEUL-SUR-MARNE
VITRY-LA-VILLE

Le mot du Président



Mesdames, Messieurs,

Depuis plus de deux ans, nous sommes soumis à la pandémie de Covid-19, qui continue d'ailleurs de se propager à l'heure où j'écris ces mots.

Je tiens à souligner le formidable élan de solidarité des citoyens et des agents de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole qui s'est développé à cette occasion.

Je remercie également l'engagement sans faille des agents communautaires qui ont continué à fournir un service aux citoyens de notre territoire durant cette période troublée, même si ce ne fût jamais de tout repos.

Cette dynamique de solidarité et d'engagement a continué à se manifester quand il a fallu aider le peuple ukrainien avec des dons envoyés directement sur place ou encore l'accueil de personnes déplacées sur nos Vallées.

Près de 120 places d'accueil ont ainsi été proposées par des familles ou des Communes de la Communauté et nous pouvons tous en être fiers.

Notamment à ces différentes occasions, nous avons pu établir des liens de communication avec vous, habitants de notre collectivité.

À ce titre, lors de notre présence à la Foire de Châlons, le samedi 10 septembre, nous axerons notre présence sur vos attentes en termes de communication entre vous et nous.

C'est pourquoi un questionnaire est présent dans ce numéro de notre lettre d'information, afin de connaître vos attentes à ce sujet.

Grâce à votre entrée gratuite à la Foire de Châlons, vous pourrez nous visiter sur le stand et déposer votre réponse au questionnaire sur la communication. Un petit cadeau vous sera remis à cette occasion. Par ailleurs, je vous rappelle que cette entrée vous permettra également d'accéder au concert du soir.

Merci de votre solidarité, merci de votre future visite sur le stand de la Communauté de Communes à la Foire de Châlons.

Je vous souhaite d'ores et déjà une belle rentrée !

Julien Valentin, Président de la CCMC

**LORS DE LA FOIRE,
NOUS AXERONS
NOTRE PRÉSENCE
SUR VOS ATTENTES
EN TERMES DE
COMMUNICATION
ENTRE VOUS
ET NOUS.**

L'EAU QUE VOUS BUVEZ,

**L'EAU EST
UNE RESSOURCE
PRÉCIEUSE,
INDISPENSABLE
À NOTRE VIE.
C'EST POURQUOI
NOUS DEVONS
LA SAUVEGARDER
ET LA GÉRER
AU MIEUX.**

tions de traitement. Cependant, ces trois éléments ont leurs limites.

Certains de nos réseaux sont vétustes et fuyards, générant ainsi un gaspillage qui n'est plus acceptable aujourd'hui. De plus, les stations de traitement ne peuvent pas tout filtrer ou alors à des coûts sans commune mesure.

PROGRAMMES

La Communauté de Communes de la Moivre à la Coole (CCMC), sous l'impulsion de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), a lancé en 2021 trois programmes visant à l'amélioration et à la préservation de cette ressource sur son territoire.

Une étude patrimoniale sur la totalité du réseau de distribution, les sept puits, les dix châteaux d'eau ainsi que la station de traitement de Somme-Vesle

Cette étude effectuée par un cabinet spécialisé a pour but d'établir un diagnostic précis du réseau et des installations existantes, mais également de préconiser un panel de solutions à mettre en œuvre. Les élus communautaires seront en charge de retenir, planifier et budgéter les travaux d'amélioration, de sécurisation et de rationalisation de la ressource en eau nécessaires.

Marson : une étude de l'aire d'alimentation de captage (AAC)

Le puits délivre trop souvent une eau chargée en nitrates. Cette étude permettra d'identifier la ou les sources et de mettre en place une solution corrective pérenne.

Courtisols, Poix, Somme-Vesle : mise en place du Paiement pour Services Environnementaux (PSE)

Des taux élevés de nitrate et de résidus phytosanitaires ont été identifiés depuis plusieurs années. La mise en place de la station de traitement corrige les écarts et régule ces taux.

Cependant si le curatif s'impose, le préventif est préférable. Pour se faire, la CCMC, la Chambre d'agriculture de la Marne et l'AESN ont mis en place le Paiement pour Services Environnementaux (PSE).

De nouvelles méthodes culturales sont mises en place pour limiter les apports azotés ou piéger les résidus de nitrates après récoltes avant qu'ils atteignent la nappe phréatique. Ce paiement doit permettre d'indemniser les agriculteurs volontaires qui changent leur technique de travail, ce changement pouvant générer des frais supplémentaires ou une baisse de rendement.

Le périmètre retenu est celui de l'aire d'alimentation de captage (AAC) du puits situé à Somme-Vesle. Ce dispositif pourra être étendu sur d'autres communes après réalisation d'une étude AAC préalable. Le PSE étant novateur et la nature n'étant pas une science exacte, les difficultés ont été de définir les bons indicateurs sur des périodes climatiques changeantes. La Communauté de Communes remercie d'ores et déjà l'ensemble des agriculteurs concernés par ce projet pour leur contribution à l'élaboration de ces indicateurs, ainsi que les volontaires qui ont répondu favorablement à sa sollicitation et participent activement à l'amélioration et à la préservation de la ressource en eau.

UNE PRIORITÉ POUR LA CCMC !

Problématique des taux anormaux de métabolites du chloridazone desphényl et méthyl desphényl : le traitement de l'eau par charbon actif.

Lancement d'une étude qui permettra de déterminer le type de charbons efficaces, de définir la quantité nécessaire pour traiter notre eau et d'évaluer son coût ainsi que son temps d'efficacité. Le dispositif sera mis en place par Véoila sur les 4 puits présentant des taux anormaux de métabolites du chloridazone desphényl et méthyl desphényl.

Voilà notre ambition pour la mandature actuelle : le retour aux normes et le maintien de la qualité de l'eau.

ÉVOLUTIONS

La lutte contre les pesticides est permanente. Depuis le 1^{er} janvier 2021, la recherche de nouvelles molécules issues des pesticides a été lancée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Grand Est.

Cette recherche a mis en évidence un taux anormal des métabolites du chloridazone desphényl et méthyl desphényl.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) n'a pas encore statué sur le taux d'acceptabilité de ces molécules dans notre eau potable. La limite réglementaire de qualité est fixée à 0,1^{er}g/l pour la très grande majorité des pesticides et métabolites de pesticides. Cette limite réglementaire n'est pas fondée sur la toxicité des molécules, elle n'a donc pas de signification sanitaire qui supposerait un risque pour la santé en cas de dépassement de cette valeur. Sa finalité est avant tout de réduire la présence de pesticides et/ou métabolites au plus bas niveau de concentration possible dans l'eau potable.

L'eau du puits de Somme-Vesle n'est pas exempte

de ces molécules. Cependant, la station de traitement corrige cette non-conformité depuis le début de l'année 2022 grâce à la mise en place de nouveaux charbons actifs.

Ce n'est pas le cas pour les puits de Dampierre sur Moivre, Coupetz, Francheville et Marson où la présence de ces molécules a été détectée à des niveaux divers et de manières aléatoires. Ces puits ne sont pas encore équipés de station de traitement, de ce fait l'eau distribuée ne peut être traitée mais reste consommable.

L'ARS et la préfecture de la Marne sont conscientes du phénomène et suivent les indicateurs attentivement. Dans l'attente de la détermination des taux d'admissibilité, la préfecture autorise par dérogations la distribution de cette eau avec un dépassement raisonnable en demandant au préalable un plan d'action à court et moyen termes pour diminuer les concentrations des nouvelles molécules analysées.

La CCMC va donc élaborer, planifier et budgéter les actions correctives nécessaires en se basant sur l'étude de rationalisation et de sécurisation de la ressource en eau lancée en 2021 sur l'ensemble de son territoire.

Les résultats du programme n°1 permettront de choisir la meilleure solution pour la mise en place des points de traitement, si cela s'avère indispensable.

Ces actions seront longues, mais nous vous tiendrons informés de l'évolution dans les prochains bulletins d'information de la CCMC.

En bref... En bref... En bref... En bref...

La Communauté de Communes va signer une convention avec Familles Rurales pour mettre en place le dispositif *Mobilité solidaire* sur notre territoire. L'objectif de *Mobilité solidaire* est de permettre aux personnes les plus fragiles (sans conditions d'âge) de se déplacer en fonction de leurs besoins,



Après l'édition 2021 de la Foire de Châlons-en-Champagne, l'outil de cartographie participative Debatomap a été consulté plus de 7 000 fois et a permis de récolter 190 idées !

Ces participations citoyennes vont être analysées par les élus. Leur synthèse permettra de dégager des axes de réflexions qui seront inscrits dans le projet politique du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à s'avoir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Vous avez dit diagnostic foncier ?

Depuis le début de l'année 2022, le PLUi a été rythmé par son diagnostic foncier. C'est un état des lieux cartographique de nos 28 communes qui représente :

- plus de trente réunions avec les élus et le Comité de Pilotage Restreint de la Communauté de Communes,
- plus de 60 km parcourus à pied,
- plus de mille photos,
- 112 cartes créées

PLUI : OÙ EN EST-ON ?

- un atlas du patrimoine local
soit plus de 400 bâtis recensés.

C'est un tour de force qui a pu être réalisé en moins de six mois, grâce à l'investissement de l'équipe de l'Agence d'Urbanisme De Châlons-en-Champagne (AUDC) en charge du PLUi de la Moivre à la Coole et à la disponibilité des élus du territoire. Un grand merci à eux.

La suite, c'est quoi ?

Deux ateliers animés par Repérage Urbain avec l'appui de l'AUDC et de la Communauté de Communes sont prévus fin août et courant septembre. Ils permettront aux élus de discuter, de débattre et de proposer les grandes orientations générales du PADD sur les politiques telles que :

- aménagement,
- équipement,
- urbanisme,
- paysage,
- protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en l'état des continuités écologiques.

Objectif : Vote du PADD en conseil communautaire au mois de décembre 2022 et présentation de celui-ci au public au début de l'année 2023 !

ef... En bref... En bref... En bref... En bref... En bref... En bref... En bref...

grâce à un service de transport organisé depuis leur domicile. Un accompagnement de la part du conducteur bénévole dans leurs démarches, ou leurs courses, leur est également proposé. Cette action repose sur l'engagement de bénévoles du territoire de la CCMC, en leur per-

mettant d'être actifs et de tisser des liens avec d'autres habitants. Elle s'inscrit dans une démarche d'entraide, de convivialité et d'échanges. Présente sur différents territoires marnais, elle est mutualisée au niveau départemental par Familles Rurales.

OUVERTURE



MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS À MARSON

Afin de proposer plus de places d'accueil d'enfants de moins de trois ans (ou non encore scolarisés), la Communauté de Communes a décidé de transformer la bibliothèque de l'École de Marson en Maison d'assistants maternels (Mam). La bibliothèque est transférée dans le local mitoyen où se situait l'accueil périscolaire. Celui-ci est, quant à lui, transféré au même étage que l'école, au rez-de-chaussée.

Cette Mam sera portée par trois assistantes maternelles agréées et ouvrira ses portes courant 2023. Ce lieu permettra de regrouper ces trois porteuses de projet dynamiques pour accueillir ensemble des enfants en-dehors de leur propre domicile.

Le local est mis à disposition par la Communauté de Communes et sera mis aux normes d'accueil de jeunes enfants durant l'été. Des chambres vont y être réalisées, ainsi qu'un coin change et une cuisine pour préparer ou réchauffer les repas des enfants, mais aussi y créer des recettes avec les plus grands d'entre eux. La situation de la Mam, à proximité immédiate de l'accueil périscolaire et de l'École de Marson, en fait un lieu idéal pour accueillir vos enfants.



Les travaux seront cofinancés par la CCMC, la Caf et la MSA de la Marne. Ces partenariats permettront dans l'avenir d'envisager d'autres projets sur le territoire ayant trait notamment à la mobilité, à l'enfance - jeunesse ou encore l'action sociale.

RECHERCHE

Les porteuses de projet, Élodie et Laura, sont à la recherche de deux associées pour compléter l'équipe. N'hésitez pas à les contacter pour plus de renseignements : mamlesmelodies@yahoo.com ou 06 75 72 90 52 (Élodie).



Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
4, Grande rue - 51240 Saint-Germain-La-Ville

03 26 63 67 28

www.ccmoivrecoole.fr - contact@ccmoivrecoole.fr

Du lundi au vendredi

8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h 30

Permanences urbanisme, eau et assainissement

mardi 9 h - 12 h et jeudi 14 h - 17 h

La lettre d'infos

BREUVERY-SUR-COOLE
CERNON
CHEPPES-LA-PRAIRIE
CHEPY
COUPETZ
COUPEVILLE
COURTISOLS
DAMPIERRE-SUR-MOIVRE
ECURY-SUR-COOLE
FAUX-VESIGNEUL
FRANCHEVILLE
LE FRESNE
MAIRY-SUR-MARNE
MARSON
MOIVRE
NUISEMENT-SUR-COOLE
OMEY
POGNY
POIX
SAINT-GERMAIN-LA-VILLE
SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE
SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS
SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE
SOGNY-AUX-MOULINS
SOMME-VESLE
TOGNY-AUX-BŒUFS
VESIGNEUL-SUR-MARNE
VITRY-LA-VILLE

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE LA MOIVRE
À LA COOLE**

Décembre 2023

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ÉCORESPONSABILITÉ



SOMMAIRE

■ EDITO ■ P.3

■ LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ■ P.4

■ PORTRAIT ■ P.6

■ LE PLUI FRANCHIT DES ÉTAPES ■ P.7

■ L'INTERCOMMUNALITÉ, ACTEUR MAJEUR DU CYCLE DE L'EAU ■ P.8

■ LES ÉCHOS DES COMMUNES ■ P.10

■ ANIMATIONS DES BIBLIOTHÈQUES ■ P.13

■ SÉJOUR HIVER ■ P.13

■ CHAMPIONS DE L'ÉCORESPONSABILITÉ ■ P.14

■ JUMELAGE ■ P.16





Le mot du président

En cette fin d'année, je tenais à partager avec vous le bilan des projets que nous avons menés avec succès grâce à l'engagement de nos élus et de nos agents.

La Maison d'assistantes maternelles remporte un franc succès, répondant aux besoins des familles. Les séjours jeunesse attirent également, témoignant de l'enthousiasme croissant des adolescents.

La Vélo voie, inaugurée avant l'été, constitue une avancée majeure en matière de mobilité douce sur notre territoire. Grâce à notre minibus, nous allons faciliter l'accès aux activités culturelles, sportives et sociales pour nos seniors et nos jeunes en le mettant à disposition de la Marpa, de l'Ehpad ainsi qu'aux animateurs jeunesse. Il est primordial que toutes les générations puissent profiter pleinement des nombreuses opportunités offertes par le Pays Châlonnais.

Nos agents techniques disposent désormais d'un bâtiment optimisé, accélérant leurs interventions dans les écoles. D'ailleurs, les projets de reconstruction et de rénovation des écoles de Vitry-la-Ville et de Courtisols avancent, garantissant ainsi à moyen terme un environnement propice à l'éducation et au développement de nos enfants.

L'UNITÉ ET LA SOLIDARITÉ DEMEURENT CRUCIALES

Le développement économique reste une priorité, avec l'extension de la zone d'activités économiques de Pogny pour stimuler la croissance des entreprises et de l'emploi dans nos Vallées.

N'oublions pas l'environnement, garant de la qualité de notre cadre de vie. Nous investissons et continuerons d'investir afin de garantir la pérennité de l'accès à une eau de qualité, une ressource vitale.

En ces temps de défis mondiaux, l'unité et la solidarité demeurent cruciales. Mes vœux chaleureux vous accompagnent pour des fêtes joyeuses et une nouvelle année prospère pour notre territoire, dans le respect de son environnement.

Julien Valentin, président de la CCMC



La CCMC agit

LE DÉVELOPPEMENT ÉCO UNE COMPÉTENCE CLÉ

Parce que l'attractivité économique d'un territoire est essentielle pour son développement et le maintien des populations, la CCMC agit pour développer les zones commerciales, artisanales et industrielles de son territoire. La zone de Pogny va connaître de nouveaux développements.

«L'aménagement des zones d'activités est historiquement au cœur de l'action de notre intercommunalité, explique d'emblée Pierre Kasztelan-Jamain, chef du pôle performance, attractivité et développement du territoire de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole. Nous devons poursuivre la commercialisation et l'aménagement de terrains déjà identifiés dans le cadre des documents d'urbanisme existants. Nous sommes contraints par le zéro artificialisation nette,» précise-t-il. Trois zones à vocation artisanale, commerciale et industrielle sont déjà aménagées sur le territoire de l'intercommunalité. La zone Les Ouches de Cheppe, située à Courtisols, compte encore quelques lots à vendre (10 d'une surface de 2000 m²). À Mairy-sur-Marne, la zone artisanale et industrielle offre des surfaces relativement importantes et éloignées des habitations. Elle devrait prochainement accueillir une nouvelle entreprise. Les négociations sont encore en cours. Pour identifier les porteurs de projet, donner de la visibilité à ses offres et, promouvoir son territoire d'implantation, la CCMC s'appuie sur l'expertise de l'Agence Marne Développement.

Pogny, un projet d'extension stratégique pour le territoire

Située sur des axes stratégiques de circulation entre Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François, et entre les vallées de la Moivre et de la Coole, la zone à

vocation artisanale et commerciale de Pogny accueille un supermarché et sa galerie marchande ainsi qu'une maison médicale. *«Le projet d'extension de la zone est lié à une forte demande d'implantations d'entreprises artisanales et de services,»* explique Michel Adnet, maire de Pogny.

L'extension de la zone d'activités de Pogny occupera une surface totale d'un peu plus de 21000 m². Le découpage des lots s'effectuera sur mesure pour coller aux besoins des entreprises. Ce projet intégrera un volet urbanistique et paysager avec pour objectif une parfaite intégration à la commune. Une attention particulière sera portée à une gestion durable de l'eau. *«Outre la prise en compte des activités économiques, médicales et paramédicales déjà présentes dans la structuration de la zone, il est essentiel que ce projet s'inscrive dans la continuité de notre commune. Il doit intégrer par exemple les équipements situés en proximité immédiate comme le skate-park, le square, l'aire de jeux pour les enfants...,»* précise Michel Adnet. *Il est également essentiel de sécuriser les abords, puisque la zone se situe à moins de 100m de l'entrée de la Nationale 44. Enfin, nous apporterons une attention particulière aux questions environnementales et notamment, l'écoulement des eaux. Nous sommes soucieux de préserver le cadre de vie de nos habitants tout en développant notre attractivité économique.»*

ONOMIQUE,

Quels types d'activités sont attendus ? « *Tous types d'activités commerciales, artisanales ou libérales pourront être accueillies sur cette zone, détaille Pierre Kasztelan-Jamain. La locomotive de la zone est l'Intermarché. Des cellules commerciales sont déjà présentes. Plus les activités seront diversifiées, meilleure sera l'offre de services à notre population et meilleures seront les conditions d'activité des entreprises. Nous souhaitons concevoir un projet très qualitatif sur les plans urbanistiques et environnementaux.* » L'étude urbanistique a démarré début décembre 2023. Le chantier devrait démarrer courant 2024. Ce projet bénéficie d'un partenariat inédit avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

Un partenariat innovant pour valoriser la zone d'activités économiques de Pogny

La Communauté de communes de la Moivre à la Coole a noué un partenariat avec l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Reims (ESIREIMS), une entité de l'Université de Reims Champagne-Ardenne. Elles effectuent ensemble un atelier. Objectif ? Travailler à l'évolution de la zone d'activités économiques de Pogny. Cet atelier fait partie intégrante de la maquette pédagogique de la spécialité Ingénieur en Génie Urbain Environnement. Su-

pervisés par Marika Rupeka, maître de conférences, responsable pédagogique de l'atelier et deux professionnels, experts du secteur, les étudiants auront l'occasion de contribuer activement à ce projet ayant un impact significatif sur le territoire de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole et de développer leurs compétences grâce à une mise en situation professionnelle réelle, les plaçant au cœur d'une mission concrète. « *Le projet de la Communauté de communes est une véritable opportunité de travailler sur un projet d'aménagement rural à multiples échelles (l'échelle du site, celle de la commune et de l'intercommunalité), explique Marika Rupeka. Les zones d'activités économiques dans les territoires ruraux et semi-ruraux demandent une approche d'aménagement différente de celle que l'on peut proposer dans un territoire plus dense. Les dix étudiants mobilisés sur le projet jusqu'en mars 2024 devront conjuguer les enjeux du territoire avec ceux du quartier, du bâtiment, en matière d'aménagement de l'espace, d'accessibilité, de fonctions inhérentes aux activités des entreprises, mais aussi de cadre de vie, d'inscription paysagère et de fonctionnement écologique.* »

« *Nous sommes tous impatients de voir le projet sortir de terre* », conclut Michel Adnet.



PORTRAIT

DES CHIFFRES ET DES PROJETS

Pierre Kasztelan-Jamain est à la tête du pôle performance, attractivité et développement du territoire et adjoint au directeur général des services de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole.

À l'heure des choix professionnels, la fonction publique s'est imposée comme une évidence à Pierre Kasztelan-Jamain. *« Mes deux parents étaient fonctionnaires. Ma maman était Institutrice et mon père cadre territorial, explique le chef du pôle performance, attractivité et développement du territoire et adjoint au directeur général des services. Je n'avais aucun intérêt pour l'économie de marché. »*

À l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg, Pierre opte pour la filière administration publique qui prépare aux concours. Il passe et réussit le concours d'inspecteur du trésor. Au service de l'État, il prend goût à la fiscalité, à la finance et à la comptabilité publiques. Ses missions de conseiller décideurs l'amènent à appuyer et à conseiller

les élus locaux sur des sujets stratégiques comme les impôts locaux. Un poste nomade. En 2022, le trentenaire demande son détachement pour intégrer la Communauté de communes de la Moivre à la Coole et travailler au plus près du terrain. Au sein de l'intercommunalité, Pierre encadre une équipe de deux personnes, une respon-

sable de la comptabilité et une chargée de mission projet de territoire. Il met en musique les orientations budgétaires souhaitées par les élus, fait le lien aux côtés des élus avec les autres partenaires du territoire (Pays, Communauté de communes de la Région de Suippes et la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne) et les services de l'État pour faciliter le dé-

ploiement de projets qui nécessitent de lourds investissements.

Originaire de la région Grand Est, cet infatigable papa et beau-papa de quatre enfants donne aussi des cours de fiscalité au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et à l'Université de Lorraine à Metz.

« J'aime partager mon expertise avec mes col-

lègues, les élus et les futurs professionnels. J'y ajoute souvent une pointe d'humour pour dédramatiser les sujets. Vulgariser me tient à cœur. Lorsque j'enseigne, je me mets dans la peau de l'étudiant que j'étais et explique les sujets comme j'aurais aimé qu'on le fasse quand je n'y connaissais rien. »



LE PLUi FRANCHIT DES ÉTAPES !

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCMC est en cours de rédaction. Celui-ci vise à assurer un développement cohérent du territoire en matière d'habitat, d'environnement, de développement économique, d'équipement, de transport, tout en luttant contre l'artificialisation des sols. Ce cadre est fixé pour 10 ans au moins.

Qu'est-ce que le PLUi va changer ?

Actuellement, sept communes appliquent le Règlement national d'urbanisme, six communes disposent d'une carte communale et quinze communes relèvent d'un Plan local d'urbanisme (PLU). Une situation qui s'avère complexe pour les habitants de l'intercommunalité. L'élaboration du nouveau PLUi sur l'ensemble du territoire intercommunal permettra une harmonisation et une simplification de la réglementation. *« Cependant, ce document devra être en conformité avec les documents supérieurs, c'est-à-dire le schéma de cohérence territoriale du Pays de Châlons (Scot) auquel nous appartenons, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires à l'échelon régional (SRADDET), ainsi que des lois et règlements, précise Pascal Vansantberghe, 1^{er} vice-président en charge de l'Urbanisme. Nous devons donc traduire notre volonté commune en respectant la compatibilité avec ces documents. »*

Où en est-on ?

En juin 2021, la Communauté de communes de la Moivre à la Coole a entamé une procédure d'élaboration de son PLUi en plusieurs étapes. Chacune de ces étapes a impliqué les élus et les acteurs du territoire. Une première étape "diagnostic" a été finalisée au

mois de septembre 2022. Elle a permis d'identifier les points forts et les points faibles du territoire et de réfléchir aux projets de développements à venir.

Une seconde étape concernant la rédaction du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été finalisée au mois de mars 2023. Le PADD fixe les lignes directrices du PLUi en matière d'habitat, d'environnement et de mobilité notamment. Il doit prendre en compte les besoins des habitants et les ressources du territoire, et conjuguer les dimensions sociales, économiques et environnementales.

Une cartographie des 28 communes sur laquelle apparaissent les limites des zones urbanisables, hors extension des villages, le caractère économique, agricole ou résidentiel des terrains et les parcelles libres qui pourraient accueillir de nouvelles habitations... est encore en cours de discussion entre les communes.

Quelle est la prochaine étape ?

La prochaine étape se déroulera en 2024 et 2025. Elle permettra d'élaborer une cartographie (le zonage) fixant les limites constructibles des 28 communes et un règlement écrit (le règlement littéral) qui définira toutes les règles que devront respecter les constructions en matière de hauteur, de recul par rapport aux propriétés voisines ou au domaine public...

INFOS

Savez-vous qu'un registre de concertation est d'ores et déjà à votre disposition dans votre commune, comme dans les 28 communes de notre collectivité ?

Vous voulez partager votre avis sur l'avenir de notre territoire ?

N'hésitez pas à le faire connaître en mairie. « Des réunions publiques de présentation sur l'avancée de nos réflexions collectives se tiendront en 2024 et 2025. Nous tiendrons les populations informées, » note Pascal Vansantberghe.



L'INTERCOMMUNALITÉ, UN ACTEUR MAJEUR DU CYCLE DE L'EAU

899 163 m²
Volume d'eau prélevé

Quoi de plus indiqué qu'un bateau pour échanger sur la gestion de l'eau et la protection de cette ressource, un sujet essentiel face aux enjeux du règlement climatique et un stress hydrique grandissant. La Communauté de communes de la Moivre à la Coole a tenu son premier séminaire Environnement le 21 septembre 2023, sur un bateau amarré à Pogny. L'occasion de présenter aux élus tous les partenaires qui agissent aux côtés de l'intercommunalité pour garantir l'accès à une eau potable de qualité et aussi, les grands projets à venir.

Dans le cadre de ses missions eau potable et assainissement, la Communauté de communes de la Moivre à la Coole joue un rôle majeur dans le cycle de l'eau. Ses actions et celles de ses partenaires visent à préserver la ressource et le patrimoine, à quantifier et à localiser les pertes sur le réseau et à sécuriser le service par la réduction des risques de défaillances et la diversification des ressources en eau. Le réseau, ancien, nécessite d'importants travaux puisque les canalisations datent des années 1930, 1960 et 1970. La CCMC participe également à la réduction de la consommation d'eau par la sensibilisation des usagers aux éco-gestes.

À compter du 1^{er} janvier 2026, la compétence gestion des eaux pluviales, qui relève actuellement des communes sera transférée à la CCMC. Cette ressource, précieuse, est, elle aussi, à préserver et à valoriser, car elle répond à de nombreux enjeux : la prévention et la gestion des inondations, la préservation et la protection des milieux aquatiques, la favorisation de l'infiltration des eaux pluviales pour faciliter le rechargement des nappes phréatiques et l'alimentation des rivières. Afin de remplir ces missions, il sera nécessaire de gérer les ruissellements, générateurs d'érosion et de lessivage des sols, qui entraînent une pollution accrue.

Des projets pour garantir l'accès à une eau potable de qualité

Plusieurs projets impactant le cycle de l'eau sont menés actuellement et sont programmés, notamment la rénovation du réseau de plusieurs kilomètres de canalisations, la recherche de fuites dans plusieurs communes (Sogny-aux-Moulins, Marson, Saint-Quentin-sur-Coole, Coupetz, Faux-Vésigneul, Vitry-la-Ville, Togny-aux-Bœufs, Coupéville), le déplacement d'un réservoir à Dampierre, divers travaux sur le forage de Dampierre et sur le réservoir d'Omey ainsi que la réduction du temps de séjour de l'eau dans les réservoirs. Objectif : produire et distribuer une eau potable de qualité en quantité suffisante. L'intercommunalité investira plus d'1M€ en 2024 et 2025 dans la gestion de l'eau.

Dans le but de rationaliser la ressource en eau destinée à la consommation humaine et de garantir en permanence la sécurité des approvisionnements dans l'intercommunalité, plusieurs études sont menées : sur le traitement des métabolites de pesticides et sur l'aire d'alimentation de captage sur des communes sensibles aux phytosanitaires. L'élaboration d'un schéma directeur est en cours : cette démarche mutualisée entre plusieurs services d'eau consiste à étudier le bon fonctionnement et la pérennité du système de production et de distribution de la ressource aux habitants. Elle prend en compte



538 967 m²

Volume vendu

230 572 m²

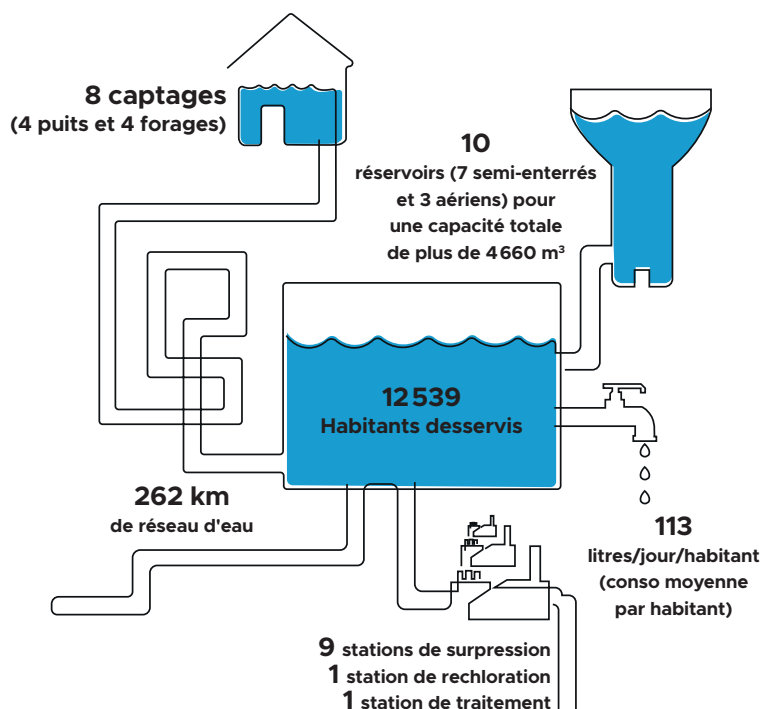
Volume d'eau perdu
(fuites, vols d'eau...)

les enjeux de qualité, de quantité, de sécurisation des réseaux, tout en s'assurant de la pertinence des solutions face aux pressions futures liées aux effets du changement climatique. Cette meilleure connaissance débouchera sur l'élaboration du Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux.

«Ce séminaire était axé sur la qualité, la conformité et la sécurisation de notre approvisionnement en eau. Il a réuni divers acteurs tels que les professionnels de l'eau, les élus et les agriculteurs dans un esprit de collaboration mutuelle, explique Noël Voisin, vice-président de la CCMC en charge de l'Environnement et du Développement économique. L'objectif était de démontrer que notre réussite dépend de notre capacité à travailler ensemble, main dans la main, plutôt que de nous opposer les uns aux autres. De plus, nous avons mis l'accent sur l'aspect budgétaire de toutes les initiatives et des travaux à entreprendre, car il est essentiel de reconnaître que l'eau a un coût. Les résultats initiaux sont encourageants, ce qui motive notre équipe environnement à planifier un nouveau séminaire l'année prochaine, afin de poursuivre notre engagement commun envers une gestion durable de notre ressource en eau. Je tiens à remercier les intervenants pour la qualité de leur prestation et leur adhésion à ce projet : L'Agence de l'eau Seine-Normandie, La Chambre d'agriculture de la Marne, Veolia, S3M, le lycée agricole de Somme-Vesle et le service environnement de la CCMC.»

UNE AGRICULTURE ENGAGÉE

Dès 2020, la CCMC a travaillé aux côtés de la Chambre d'agriculture de la Marne et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour mettre en place le dispositif de paiement pour services environnementaux (PSE). Cet outil financier permet de compenser les baisses de rendement liées aux changements de pratiques et rémunère les actions mises en place par les agriculteurs pour maintenir ou restaurer des écosystèmes dont chaque concitoyen bénéficie (stockage de carbone, protection des paysages, préservation de la qualité de l'eau...). Les futurs agriculteurs sont également mobilisés. Les lycéens du Campus de la nature et du vivant de Somme-Vesle expérimentent le dispositif zéro fuite, qui permet de tester des pratiques issues de l'agriculture biologique dans un système plus productif. Selon la Chambre d'agriculture de la Marne, cette expérimentation située dans un bassin d'alimentation de captage vise la production d'eau propre (moins de 25 mg de nitrates et sans pesticides), la préservation de la qualité des sols (limitation des risques d'érosion) et favorise la biodiversité des sols.

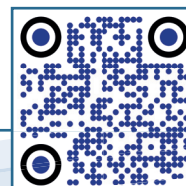


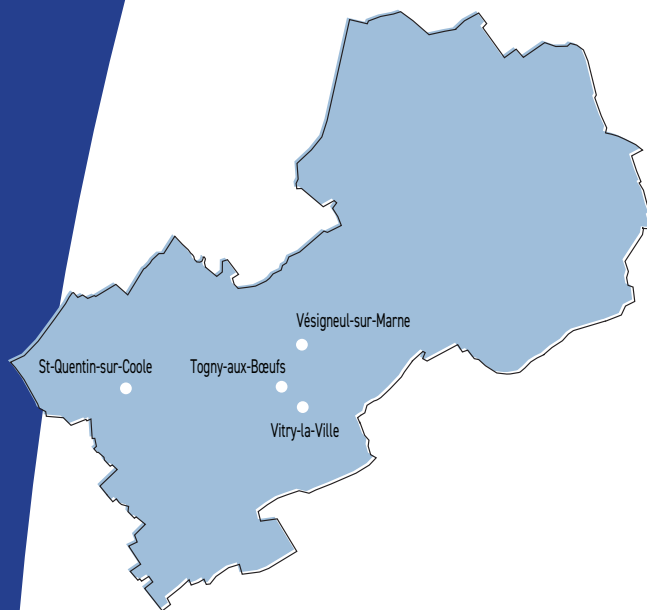
LES BONS GESTES POUR ÉCONOMISER L'EAU

Veolia, délégataire de service de la CCMC pour la gestion de l'eau potable a présenté son initiative Éco d'Eau. Une initiative qui inclut la sensibilisation aux éco-gestes. De la salle de bain au jardinage en passant par l'habillement, l'entreprise a recensé chaque moment où chacun d'entre nous peut agir pour préserver la ressource en eau et réduire ses dépenses.



Des astuces ici ➔





VITRY-LA-VILLE

Un site remarquable

Notre village est connu pour son château, mais pas que.

La commune a rénové une glacière du 17^e siècle enfouie dans les ronces. Cet édifice insolite et remarquable est situé sur une butte qui permet une balade découverte. Vous vous demandez de quoi il s'agit ? Il vous suffit de vous rendre près de la salle de fêtes où vous attend un parking. De là, prenez le chemin qui serpente pour arriver à la table d'orientation. Un livret vous guidera sur les étapes de la restauration avec des artisans de notre région et l'Association Patrimoine et Avenir de Vitry-la-Ville (APAVV).

Autre réalisation à découvrir : une fresque sur le mur d'un bâtiment communal près de la mairie a retrouvé une nouvelle vie en nous offrant un nouveau paysage où se glisse un petit clin d'œil à l'église de Pogny. Réalisée en cinq semaines au pinceau par Bruno Gaillard, un artiste poitevin (Horizon décor), cette fresque mesure huit mètres sur cinq.

L'APAVV ne manque pas d'idées pour valoriser notre patrimoine et poursuivra ses actions.



Voirie

La commune poursuit son programme de réfection des rues. Les travaux de la rue de l'Orangerie se sont achevés par la pose de nouveaux candélabres, et d'un nouvel emplacement du bus scolaire afin que les enfants qui empruntent le car puissent le faire en toute sécurité. Sans oublier des barrières de sécurité le long du fossé côté château.

Les Jeun's

Une nouvelle association a vu le jour dans notre village cette année. Objectif : divertir les jeunes enfants et les adolescents. Elle a permis de fêter Halloween dans les rues. Cette année, trois groupes se sont constitués pour couvrir l'ensemble du village et se sont retrouvés dans la salle des fêtes pour partager les bonbons. L'association s'occupe également des illuminations de Noël. Des illuminations qui en mettent plein les yeux de tous. Le calendrier des manifestations 2024 est disponible en mairie.

VÉSIGNEUL-SUR-MARNE

L'association Le Dahlia Boron, le plein d'animations

C'est au travers de ses multiples décorations à thème et ses animations que Vésigneul-sur-Marne brille depuis plusieurs années.

Comment ?

Depuis 2009, en parallèle du Label des Villes et Villages fleuris, l'association Le Dahlia Boron, avec l'appui d'une équipe dynamique, s'attache à renouveler ses actions afin d'embellir le village. La commune se distingue d'ailleurs avec trois fleurs.

Les bénéfices tirés de chaque événement que l'association organise sont réinvestis dans le village afin d'améliorer le confort et le bien-être des habitants et aussi, en faveur d'œuvres caritatives.

En 2022, l'association Le Dahlia Boron a lancé un nouvel événement : La journée du Chien. Cette journée dédiée aux compagnons à quatre pattes constitue l'animation la plus importante du village. L'édition 2023 a remporté un franc succès avec près de 700 entrées. Une partie des bénéfices, soit 500€ a été reversée à l'association Handi-Chiens Marne.



TOGNY-AUX-BŒUFS

Merci à nos associations !

Pas de piscine, pas de bowling, pas de cinéma, mais comme dans la plupart des villages, un tissu associatif dense qui anime la vie de la commune. Ainsi, l'AFRT, affiliée à Familles Rurales, organise de nombreuses activités pour les petits et les grands, telles que le repas du 14 juillet, le repas des aînés, une marche gourmande, la pétanque, la fête d'Halloween, une chasse aux œufs et la fête de la musique.

Le corps communal des sapeurs-pompiers, en sursis, sera remplacé par une réserve communale de sécurité civile et une association des pompiers et anciens pompiers a été créée récemment.

Le fleurissement du village, l'entretien et la mise en valeur du patrimoine est le domaine de l'ATPE en charge du patrimoine et de l'environnement.

En cours de création, une nouvelle association va organiser et gérer la pêche dans le nouvel étang communal. Toutes ces associations reçoivent le soutien du conseil municipal, mais malheureusement peinent à trouver des bénévoles. Elles créent un lien social et concourent à apporter une qualité de vie, fort appréciée par la population.

SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE

Un premier marché de Noël

Le foyer Saint-Quentinois a organisé son premier marché de Noël le 25 novembre 2023 dans le cadre idyllique du domaine de Vaugency. Cette première édition a réuni une quinzaine d'artisans locaux. Ventes de miel, de bijoux, de minéraux, de vin, du fromage, des produits cosmétiques naturels, et divers créateurs ont permis aux 400 visiteurs de préparer les fêtes de fin d'année sereinement. Les enfants ont pu profiter de la visite du Père Noël ainsi que Minnie et Mickey. Un stand de maquillage était également à leur disposition. Un bar à huitres et à champagne ont éveillé les papilles ! La journée s'est clôturée par un spectacle et le tirage de la tombola. De quoi émerveiller petits et grands.

Nettoyons la nature

Pour la 3^e année consécutive, les habitants de la commune ont été appelés à participer à une action de ramassage des déchets sur une route communale et départementale. Une quinzaine de personnes – enfants et adultes – ont répondu présent le 22 octobre 2023. Leur mobilisation a permis de remplir cinq sacs-poubelle destinés au tri. « Cette action que nous renouvelons chaque année s'est faite à la demande des enfants. Je donne rendez-vous aux habitants en 2024 pour une nouvelle action ! » précise Maxime Joly, maire de Saint-Quentin-sur-Coole.

Repas communal

Le 16 septembre 2023, une soixantaine de personnes se sont réunies pour le repas communal annuel. Un moment de partage où la mairie offre l'apéritif et la viande et où chaque famille apporte un accompagnement ou un dessert. L'événement commençait dès 16h30 autour de multiples jeux en bois. Après le repas, à la tombée de la nuit, une promenade à la lueur des lampions était organisée, suivi d'un feu d'artifice.



BIBLIOTHÈQUES



PREMIÈRES ANIMATIONS

Les deux bibliothèques de la CCMC, situées à Marson et à Mairy-sur-Marne ont organisé leurs premières animations.

Raconte tapis, lecture de conte, kamishibai (théâtre de papier)... Les enfants de primaire des accueils de loisirs (mercredis et petites vacances) ont été les premiers bénéficiaires des animations ludiques proposées par Lucie Meneghesso, la bibliothécaire. L'implication de la bibliothèque dans les activités des accueils de loisirs permet aussi de mettre régulièrement à disposition des plus jeunes de nouveaux livres sur le développement durable, fil rouge des animations périscolaires en 2023. D'autres animations verront le jour en 2024, ciblant d'autres publics : des enfants de maternelle aux adultes.

Des ressources mutualisées

Un livre n'est pas disponible dans les bibliothèques intercommunales ? Grâce à leur appartenance au réseau de la Bibliothèque départementale de la Marne (BDM), vous pourrez vous inscrire en ligne et le réserver parmi un choix de 13000 références. Votre livre sera ensuite livré dans la bibliothèque intercommunale de votre

choix. Votre inscription à la BDM en ligne vous ouvrira également l'accès à un grand nombre de ressources numériques : presse en illimité, vidéos (documentaires, spectacles, émissions, films français et étrangers de la collection Universciné et des programmes d'Arte), cours en ligne, livres numériques... Les réservations peuvent également s'effectuer dans les bibliothèques grâce aux ordinateurs mis à disposition du public.

Pas encore inscrit(e) ?

L'inscription à la bibliothèque est totalement gratuite. Pour vous inscrire, il vous suffira de présenter un justificatif de domicile et pour les moins de 16 ans, une autorisation parentale. La présence d'un adulte est obligatoire lors de l'inscription pour les mineurs.

HORAIRES ET INFOS

En période scolaire :

Marson - Rue du Montier

■ Lundi & jeudi 14 h 30 - 18 h

■ Mardi 14 h 30 - 16 h

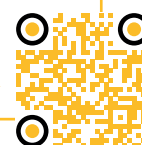
■ Mercredi 9 h - 12 h & 14 h - 18 h

■ Vendredi 14 h - 16 h 15

Mairy-sur-Marne - 7 rue du Moutier

■ Mardi & jeudi 14 h 30 - 18 h

Actualités →



VACANCES

SÉJOUR D'HIVER : TOUT SCHUSS !

En février 2024, un groupe de 28 adolescents de 11 à 18 ans pourra monter à l'assaut des pistes du Centre de vacances la Bonne Eau à Bernex en Haute-Savoie. Il résidera à deux pas du Lac Léman, en pension complète dans un grand chalet, situé à 1100 m d'altitude. Cours de ski alpin avec l'ESF, balade autour du Lac Léman, visite d'une ferme pédagogique, initiation au métier de tourneur sur bois, veillées... sont au programme de ce séjour hivernal.

INFOS

Ce voyage, co-organisé avec la commune de Saint-Parres-aux-Tertres dans l'Aube, se déroulera du 25 février au 1^{er} mars 2024.



CHAMPIONS

L'ÉCOLE PRIMAIRE ARC-EN-CIEL DE MARSON CHAMPIONNE DE L'ÉCORESPONSABILITÉ

L'école primaire Arc-en-ciel de Marson a remporté le premier prix de l'Action éco-déléguée de l'année 2023, décernée par le ministère de l'Éducation nationale. Les délégués et éco-délégués de l'école, âgés de 6 à 11 ans, ont su embarquer tous les élèves de leur établissement, de la petite section au CM2 ainsi que la communauté éducative, la mairie et des parents d'élèves dans leur projet.



Labellisée école en démarche globale de développement durable, l'école primaire Arc-en-ciel de Marson s'est transformée en un véritable laboratoire vivant où les élèves explorent et apprennent à travers des pratiques écologiques concrètes. Leur projet repose sur la mise en œuvre d'une sensibilisation aux éco-gestes (économie de papier, d'eau, de savon, d'électricité) et sur la réduction des déchets (tri dans les classes, goûters zéro déchet avec usage d'écocup, mesure hebdomadaire de la quantité de déchets produits, lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage, ramassage des déchets dans la nature). Il a impliqué également la création d'une aire terrestre éducative, projet soutenu financièrement par l'OFB et la Mairie de Marson qui n'a pas hésité à mettre un terrain à disposition des élèves à proximité de l'école. Les écoliers y ont mis en place plusieurs actions qui favorisent la biodiversité : plantations, fauchage tardif, installation de nichoirs, mangeoires...

Une motivation sans faille

« Nous avons voulu être éco-délégués pour protéger notre Planète, pour protéger les petites bêtes, protéger et prendre soin de la faune, de la flore, améliorer la biodiversité, éviter la pollution et économiser l'eau et l'électricité », explique Antoine. Ce projet, porté par l'école et les élèves depuis trois ans, fait leur fierté. « Nous sommes fiers de l'aire terrestre éducative, car cela nous permet de protéger la biodiversité. Nous sommes aussi fiers de la vidéo des éco-délégués qui montre que la Terre est en danger et qu'il y a des solutions pour la sauver, raconte Julie. Nous sommes fiers du compost, du recyclage de la nourriture de la cantine au lieu de la jeter, de la création des affiches dans l'école pour expliquer comment économiser l'eau et l'énergie, de la plantation des arbres et des arbustes sur l'aire terrestre, du potager, du goûter presque zéro déchet et de l'action Nettoyons la nature. » Un goûter zéro déchet, c'est quoi ? Lya précise : « Chaque vendredi, nous faisons un goûter et il faut faire le moins de déchet possible. »

Un impact durable

Toutes ces actions ont un véritable impact sur l'environnement de l'aire terrestre et sur les comportements. « Avant, il n'y avait rien sur le terrain de l'aire terrestre éducative et on a réussi à ramener de la biodiversité, des oiseaux, des hérissons, des insectes, des lièvres, une huppe fasciée, des arbres, des arbustes, des fleurs... », relate Romy. « Nous avons impliqué les autres élèves en faisant la vidéo, en montrant l'exemple, en leur expli-

quant que tout ça rendait heureux,» complète Candice. «Nous avons aussi demandé à des parents d'élèves de nous aider à planter des arbres, un verger, un potager. La mairie nous aide également. Ils participent aux conseils de l'aire terrestre tous les trimestres», indique Loris. «Tous les élèves peuvent nous proposer des idées que nous partageons avec les maîtresses qui nous disent oui ou non. Madame Michel, référente de la Ligue protectrice des oiseaux nous en donne aussi», explique Lindsay, qui a encouragé ses parents à planter des fleurs et des arbustes dans leur jardin. L'engagement des enfants dépasse en effet les murs de l'école. Pharell raconte: «nous avons parlé à nos parents des gestes pour économiser l'eau, l'électricité mais aussi pour préserver la biodiversité. D'après les élèves de CM, beaucoup de familles ont changé leurs habitudes grâce à eux.»

Le plein de projets pour 2024

Les élèves fourmillent de nouveaux projets pour 2024. «On va faire un mur à lézards. On va poser une ruche sur un terrain de la commune. Nous avons rencontré un apiculteur qui va nous aider. Nous allons aussi faire de nouvelles plantations,» indique Louis, qui précise qu'il fait «plus attention aux économies d'énergie, aux petits animaux, aux économies d'eau, au tri des déchets, à bien jeter mes déchets à la poubelle et à utiliser des transports doux.»

«Nous sommes fiers d'avoir eu le prix parce qu'on montre à tout le monde que la Planète est en danger mais qu'on peut faire des choses pour arranger cela,» conclut Évan. Quant à la question d'une nouvelle participation au prix de l'Action éco-déléguée 2024, les enfants ne cachent pas leur enthousiasme à cette idée !



Pour voir la vidéo, scannez le QR-Code ➔



JUMELAGE

UN PARTENARIAT INÉDIT



Mourmelon-le-Grand. Revue de détail.

Le 7 septembre 2023, le président de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole, Julien Valentin signait l'accord de jumelage avec le Centre d'instruction élémentaire de conduite (CIEC) de Mourmelon-le-Grand en présence du Capitaine Thomas Huchon, Commandant du 4^e Escadron.

Situé à une trentaine de kilomètres de la Communauté de communes, le CIEC de Mourmelon-le-Grand forme le personnel de l'armée de Terre de la région Grand Est à tous les modes de la conduite automobile (moto, véhicule léger, poids lourd et super lourd, véhicule de transport en

commun). C'est à l'occasion d'une rencontre avec le Délégué militaire départemental que l'idée du jumelage a émergé. Rapidement mis en œuvre avec l'appui d'Éric Vétu, maire d'Omey et ancien militaire de carrière qui a exercé deux ans au CIEC, le jumelage doit permettre la mise en place de différentes actions. Cinq militaires ont ainsi participé au piquet d'honneur lors des commémorations du 11 novembre à Omey. Mais le président de la CCMC et le maire d'Omey envisagent d'autres types d'activité. *« Nous souhaitons mettre en place des actions de prévention routière auprès des scolaires en relation avec Catherine Pujol, notre vice-présidente en charge du Scolaire et du Périscolaire et faciliter la présentation des 400 métiers que compte l'armée de Terre, précise Éric Vétu. Ce jumelage est l'occasion de resserrer les liens entre l'Armée et la Nation. »* Ce sont aussi les prémices d'un investissement de la CCMC sur le sujet du devoir de mémoire.

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
4, Grande rue - 51240 Saint-Germain-La-Ville

03 26 63 67 28

www.ccmoivrecoole.fr - contact@ccmoivrecoole.fr

Du lundi au vendredi
8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h 30

Permanences urbanisme, eau et assainissement
mardi 9 h - 12 h et jeudi 14 h - 17 h



Changer la photo de couverture



Communauté de communes de la Moivre à la Coole - PLUI

167 followers • 2 suivis(e)s

Page dédiée à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Services publics & administration

Tableau de bord professionnel

Modifier

Promouvoir

Tout À propos Photos Followers Mentions Plus

Quel est le niveau de santé de votre Page ?
Effectuez des actions pour continuer à améliorer Communauté de communes de la Moivre à la Coole - PLUI

État de la Page : Bon

En comparaison avec des Pages similaires avec de nombreuses interactions

Associer votre compte WhatsApp

Voir plus

Détails

- Pas encore évalué (0 avis)
- 4 grande rue - Saint-Germain-la-Ville, France, 51245

Liens

comalmoivrecode.fr

Coordonnées

Que voulez-vous dire ?

Photo/Vidéo

Post

Vidéo en direct

À la une

Ce ne sera visible que si vous ajoutez quelque chose

Gérer

Publications

Filtres

Gérer les publications

Vue Liste

Vue Grille

Votre vidéo est mise en sourdine dans certains pays où Meta ne dispose pas des droits musicaux. Vous devrez peut-être voir cela

Communauté de communes de la Moivre à la Coole - PLUI

1 février 2023

PLUI de la CC de la Moivre à la Coole - Le PADD ... En voir plus

LE PLUI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MOIVRE



Rechercher





Commune d'Écurey sur Coole

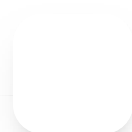


[Accueil](#)

[Vie municipale](#) ▾

[Vie pratique](#) ▾

[Découvrir Écurey](#) ▾



Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

Charte de la concertation **PLUI**

*plan local d'urbanisme
intercommunal*



Communauté
de Communes

DE LA MOIVRE
À LA COOLE

Atelier participatif débatomap

La communauté de communes sera présente dimanche de 9h à 12h sur le marché pour un atelier participatif. Venez découvrir et poser vos questions sur débatomap, outil de cartographie participative pour l'élaboration de notre PLUi.

Publié 15 septembre 2021 dans [Marché](#), [Urbanisme](#)
par mairie editeur

Étiquettes :

Commune d'Écury sur Coole

Fièremment propulsé par [WordPress](#)

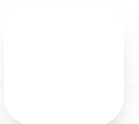


TABLEAU DE RECENCEMENT DES PUBLICATIONS DES COMMUNES
RECENCEMENT NON EXHAUSTIF

Commune	Support de publication	Intitulé de la publication	Date	Lien hypertexte
Moivre	Illiwap (commune)	PLUI	10 septembre 2025	https://station.illiwap.com/fr/public/51371fr/actu/plui-50
Moivre	Illiwap (commune)	PLUI	24 septembre 2025	https://station.illiwap.com/fr/public/51371fr/actu/plui-50-1
Nuisement-sur-Coole	Illiwap (commune)	Réunion publique – PLUi	4 septembre 2025	https://station.illiwap.com/fr/public/51409/actu/reunion-publique-plui-51
Nuisement-sur-Coole	Illiwap (commune)	Exposition itinérante PLUi	24 octobre 2022	https://station.illiwap.com/fr/public/51409/actu/exposition-itinerante-plui-du-24-10-au-3-11-1
Nuisement-sur-Coole	Bulletin municipal (PDF)	<i>Le Petit Nuisementais</i> – mention PLUi	s.d.	https://station.illiwap.com/uploads/images/services/3x96i8u_zePa2IUnTsNDhIvXy6O5rP4SHaZAcfJeyE0.pdf
Saint-Jean-sur-Moivre	Illiwap (commune)	Réunion publique PLUi	4 septembre 2025	https://station.illiwap.com/fr/public/51490/actu/reunion-publique-plui-49
Omey	Bulletin municipal (PDF)	Bulletin municipal n°26 – mention PLUi	s.d.	https://omey51.fr/IMG/pdf/Bulletin_No26_JPB_.pdf

Votre partenaire digital

[Accueil](#) » [Infos locales](#) » [Marne](#) » [Châlons-en-Champagne](#)

Découvrez les grands projets de la Moivre à la Coole pour 2022

La communauté de communes de la Moivre à la Coole doit se doter d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et entend créer une crèche à Marson. Un regroupement d'écoles à Vitry-la-Ville est aussi en projet. Julien Valentin, son président, fait le point.

Abonnés Article réservé aux abonnés

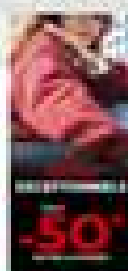


La Moivre à la Coole était à la Foire pour parler urbanisme



Urbanisme et Patrimoine

La Communauté de communes de la Moivre à la Coole (CCMC) avait son stand à la Foire de l'urbanisme samedi 10 septembre. Les membres du bureau étaient présents autour du président, Jean-Louis THILLON. C'était l'occasion de présenter l'association aux membres du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), qui concerne tous les 28 communes de la CCMC. Il a également eu lieu de présenter la collectivité et de recueillir l'avis des habitants sur le projet de communication.



Un document pour définir le visage de l'intercommunalité sur 10 ans

Moivre à la Coole. Depuis des années, les élus débattent sur le Plan local d'urbanisme intercommunal. Il a été présenté au cours de plusieurs réunions publiques en septembre. Pour les absents, voici ce qu'il faut en retenir.



Kévin Monfils

kmonfils@union.fr

Il occupe la communauté de communes de la Moivre à la Coole (CCMC) depuis des années : le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) doit être prêt pour la fin de la mandature.

Le PLUI est un document de planification d'urbanisme - ici au niveau du territoire communautaire - qui traduit un projet global d'aménagement et détermine en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols. Le PLUI permettra à la CCMC de définir son projet de territoire pour les dix prochaines années.

« L'objectif est d'harmoniser les documents d'urbanisme dans toutes les communes de la Moivre à la Coole afin qu'elles disposent toutes d'un outil commun, plaide Michel Adnet, vice-président de la CCMC en charge du PLUI. Certaines communes ont un plan local d'urbanisme, d'autres des cartes communales, d'autres rien et dépendent donc du règlement national d'urbanisme. »

1 Aménagement et logements

La CCMC devrait gagner environ 220 habitants d'ici 2035 : il faudra donc créer 460 nouveaux logements d'ici là pour répondre à cette augmentation. « La priorité, c'est de construire dans les dents creuses », repère Michel Adnet. Mais aussi de « réhabiliter les logements vacants », et de « construire des maisons cohérentes avec l'existant ». La lutte contre l'étalement urbain fait en effet partie des enjeux du PLUI. « Il s'agit de développer le territoire tout en gérant le foncier, expose Julien Valentin, président de l'intercommunalité. On doit être équilibré sur le territoire pour être cohérent sur les enveloppes urbaines. C'est important d'avoir les dernières données pour justifier du besoin de logement. Il y en a peu de vacants sur le territoire. »

La question des logements doit être traitée tout en préservant les bâtiments faisant l'identité et la qualité du cadre de vie des villages. Ils seront recensés et des outils réglementaires seront mis en place pour les protéger.

2 Économie et tourisme

Le PLUI a l'intention de prioriser le développement commercial dans les zones existantes. « L'objectif est de conforter l'offre. On a eu une grosse évolution à Courtisols et à Pogny : l'offre est plus importante qu'il y a 25 ans, relève Julien Valentin. Il faudra regarder, avec ce document d'urbanisme, comment on peut prévoir l'étape suivante pour les Ouches de Cheppe. » Cette zone économique et commerciale de Courtisols, située au bord de la D3, va en effet continuer à s'étendre avec de nouvelles implantations d'entreprises.

L'agriculture fait pleinement partie de l'économie du territoire communautaire, très rural. Ainsi, le PLUI compte « pérenniser les activités agricoles et améliorer la condition de circulation des engins agricoles », indique Michel Adnet, qui annonce aussi que « l'offre touristique doit être développée en s'appuyant sur l'existant, comme la voie verte. » Il cite aussi le motocross à Poix, et le ball-trap à Omev.

3 Environnement

« On est les premiers en France à inscrire dans le règlement le fait qu'on veut exclure les éoliennes de certains périmètres, déclare Julien Valentin. Certains secteurs sont quasiment encerclés. » Le président pense notamment aux villages du sud de la vallée de la Coole comme Faux-Vésigneul, Cernon ou Coupetz. « L'idée, c'est d'allier la continuité de la production d'énergies renouvelables avec la préservation du cadre de vie. On n'a rien contre l'éolien, mais il faut maîtriser ce qui se passe. » Une étude sur le paysage et les énergies renouvelables est ainsi prévue.

L'environnement concerne également les cours d'eau. Ainsi, une orientation d'aménagement et de programmation (AOP) « hybride » a été définie pour Courtisols, où coule la Vesle, afin de présenter les interactions entre le cours d'eau et le développement du village. Des règles limitant la constructibilité près de la rivière doivent ainsi être établies. La préservation de l'environnement et des paysages passe par la protection des cours d'eau, mais aussi la mise en place d'outils de protection des boisements, et de prescriptions pour d'une part



Pogny, deuxième commune de la Moivre à la Coole en termes de population, compte une zone commerciale qui doit être agrandie. Archives K.M.

modérer l'imperméabilisation des sols et d'autre part protéger les cours d'eau.

Il reste encore à faire pour finaliser ce PLUI (lire par ailleurs) : « Il faut continuer à avancer dans la concertation et intensifier les temps d'échanges. Les habitants doivent pouvoir comprendre le futur document d'urbanisme. On veut une rédaction efficace et opérationnelle, assure Julien Valentin. Quand le projet sera voté, on va le communiquer et il sera accessible à toute la population avec une cartographie. On est dans la phase finale d'un marathon très preneur. » ●

Le calendrier du PLUI

Le PLUI a été prescrit dès juillet 2017 puis une deuxième fois en juin 2021. Le débat des orientations du PADD (document qui permet de construire le PLUI) a eu lieu en février 2023. La phase de concertation avec les élus, habitants et partenaires suit son cours. Celle-ci a notamment mis en évidence un soutien au développement de la mobilité durable, une volonté de sécuriser les déplacements notamment piétons, et des envies d'amélioration de l'accès aux services et aux commerces. La concertation durera jusqu'en décembre 2025, date à laquelle le PLUI doit être arrêté. Il devra être examiné par les services de l'État. Une enquête publique sera menée en 2026 et le PLUI devra être approuvé par les élus communautaires, peut-être en décembre 2026. La CCMC est accompagnée dans ce projet par l'Agence d'urbanisme du Pays de Châlons, qui s'occupe notamment du contenu technique et juridique du PLUI.

Aucune remarque n'a été déposée dans le registre papier de la Communauté de Commune

Mme Françoise THOMAS

Francheville le 10 janvier 2026

Mme Dominique MATHIEU-SIMONET

40, rue de la vallée

51240 – Francheville

à M. Julien VALENTIN Président de la CCMC,
M. Michel ADNET,
M. Eloi LURASCHI,
au COPIL et à l'agence d'urbanisme

Objet : Changement de destination d'un bâtiment agricole.

Pièce jointe : extrait cadastre

Mesdames, Messieurs,

Pour faire suite à une précédente demande concernant le changement de destination d'un bâtiment agricole en bâtiment d'activité économique ou artisanale, il nous avait été répondu ce qui suit :

**Toutefois, dans le cadre du futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), il est envisageable de « pastiller » le bâtiment afin de permettre, le cas échéant, un changement de destination de l'usage agricole vers une destination artisanale ou économique.*

**Cette possibilité, inspirée de l'article L.151-11 du Code de l'urbanisme, consiste à identifier bâtiment par bâtiment ceux dont la reconversion pourrait être admise, sous réserve de l'avis conforme de la CDPENAF.*

Elle permet d'ouvrir ponctuellement le droit au changement d'usage, tout en préservant la vocation agricole de l'espace environnant.

Nous nous permettons donc de revenir vers vous, et d'insister, pour que cette possibilité soit actée dans le futur PLUi.

Merci de votre compréhension.

Très cordialement.

Les propriétaires,

Françoise THOMAS

Dominique MATHIEU-SIMONET

Le Maire de la commune,



Joël PERARDEL

situation : 40, rue de la vallée 51240 FRANCHEVILLE

★ bâtiment à pastiller



TR: nouveau PLUI

À partir de Urbanisme <urbanisme@courtisols.fr>

Date Jeu 2025-10-02 09:23

À Pierre KASZTELAN JAMAIN <Pierre.kasztelan-jamain@ccmoivrecoole.fr>; eloi.luraschi@ccmc51.fr
<eloi.luraschi@ccmc51.fr>

Cc Sarah BENAMARA <s.benamara@courtisols.fr>; ADNET Milène <m.adnet@courtisols.fr>

Bonjour,

Nous vous transmettons ci-dessous le mail reçu de M. Hervé Gobillard concernant son terrain cadastré AW 219 à Courtisols, et son inquiétude quant à un éventuel reclassement en zone agricole dans le cadre du PLUI.

Afin de pouvoir lui apporter une réponse adaptée, nous vous remercions de bien vouloir prendre en charge cette demande et de nous mettre en copie du retour qui lui sera adressé.

Bonne réception.
Bien cordialement,



Ludivine BASTOS
Secrétariat
Mairie de Courtisols
 03 26 66 60 13

De : Hervé Gobillard <herve.gobillard@wanadoo.fr>

Envoyé : mardi, septembre 30, 2025 9:50 PM

À : Contact <contact@courtisols.fr>

Objet : nouveau PLUI

Bonjour Madame,

Comme convenu lors de notre entretien téléphonique, je vous fais part de mon inquiétude concernant la première réunion du PLUI.

J'apprends que les dents creuses de plus de 80 m risquent de passer en agricole.

Que je trouve d'une injustice par rapport aux autres propriétaires.

Ce terrain cadastré AW 219 était un des premiers construits à Courtisols, car il y avait un corps de ferme qui a été détruit par un incendie en 1976.

Puis en 2020, j'avais déposé un permis de construire qui avait été accepté et qui n'a pas vu le jour suite à la période Covid.

Qui est regrettable car aujourd'hui je me poserai pas la question.

Je ne vois pas l'avenir d'un terrain comme celui la repasser en agricole, en pleine zone pavillonnaire.

- Nuisance au niveau des pesticides
- le laisser en friche
- y implanté un bâtiment agricole avec toutes les nuisances qui en découlent

Le soir de la réunion, j'ai discuté de mon cas avec Julien VALENTIN, il m'a dit d'argumenter mon dossier et de plus il y aurait peut-être des zones d'extension.
Dites-moi, que dois je faire pour éviter la perte de mon terrain.

Cordialement

Hervé GOBILLARD
Tel : 06 31 92 59 86

Re: PLU

À partir de am AGEORGES <amv0871@hotmail.fr>

Date Mer 2025-09-24 07:38

À Eloi LURASCHI <eloi.luraschi@ccmoivrecoole.fr>

Monsieur

J ai pu assister à la réunion d'hier soir.

Merci pour votre retour.

Cordialement
Christophe Le Brun

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

From: Eloi LURASCHI <eloi.luraschi@ccmoivrecoole.fr>

Sent: Tuesday, September 23, 2025 11:47:07 AM

To: amv0871@hotmail.fr <amv0871@hotmail.fr>

Cc: plui <plui@ccmoivrecoole.fr>

Subject: RE: PLU

Bonjour Monsieur Lebrun,

Effectivement, la communauté de communes travaille à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle des communes membres.

Une réunion de présentation a lieu ce soir, mardi 23 septembre, à 19 h, à la salle des fêtes de Faux-Vésigneul

Si vous ne pouvez pas y assister, deux autres réunions sont prévues :

- le jeudi 25 septembre à 19 h, salle Robert-Chaboudé à Courtisols ;
- le mardi 30 septembre à 19 h, salle des fêtes de Dampierre-sur-Moivre.

Pour répondre à votre interrogation, le plan local d'urbanisme intercommunal ne prendra effet qu'à partir de son approbation, laquelle n'interviendra pas avant fin 2026 - début 2027.

Cordialement,

Eloi LURASCHI

Chef de service

Service Urbanisme, Aménagement, Logement, Affaires Juridiques

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

4 Grande Rue

51240 Saint-Germain-la-Ville

03 26 63 67 34

www.ccmoivrecoole.fr



De: urba_log@ccmc51.fr <urba_log@ccmc51.fr>
Envoyé: Vendredi 19 septembre 2025 10:41
À: Eloi LURASCHI <eloi.luraschi@ccmoivrecoole.fr>
Objet: TR: PLU

De : am AGEORGES <amv0871@hotmail.fr>
Envoyé : vendredi 19 septembre 2025 09:40
À : urba_log@ccmc51.fr
Objet : PLU

Bonjour

Nous entendons parler d'un nouveau PLU pour les communes de la Coole. Des réunions d'information ont été programmées et à venir.
Pouvez-vous me confirmer svp à quelle date ce nouveau PLU sera effectif ?

Merci pour votre retour
M Le Brun Christophe
Nuisement-sur-Coole

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

Requête PLUi

À partir de Patrice BIERI <bieri.patrice@wanadoo.fr>

Date Lun 2025-06-16 09:38

À urba_log <urba_log@ccmoivrecoole.fr>

Bonjour,

Actuellement, toutes les communes de la CC Moivre à la Coole travaillent sur ce projet de PLUi, j'aimerais savoir si ma sollicitation du 30/09/21 (voir document ci-dessous) a été communiquée au conseil municipal d'Ecury et quel suite vous comptez donné à cette requête.

Le lien devant permettre de suivre l'évolution de cette requête ne fonctionne pas.

Par avance merci de votre réponse

Cordialement

Patrice BIERI

06 07 06 62 81

Assurer un suivi. Commencer avant dimanche 10 octobre 2021. Échéance le dimanche 10 octobre 2021.

Cliquez ici pour télécharger des images. Pour protéger la confidentialité, Outlook a empêché le téléchargement automatique de certaines images dans ce message.

De : Grc [grc1@localeo.com]
À : bieri.patrice@wanadoo.fr
Cc :
Objet : [CC Moivre à la Coole]

Date : jeu. 30/09/2021 05

Bonjour Monsieur Patrice BIERI BIERI,

Nous vous informons que votre demande référencée ci-dessous est prise en charge par le service Nous contacter.

Le présent accusé de réception (que nous vous invitons à conserver) atteste de la réception de votre saisine par l'administration compétente et vous informe des prochaines étapes de la procédure. Cela ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité du dossier qui dépend notamment de l'examen à venir des pièces fournies ou à fournir.

Si l'instruction de votre dossier nécessite des informations ou pièces complémentaires, un agent vous contactera afin de les obtenir dans un délai de production qui sera expressément mentionné.

En transmettant votre demande, vous avez accepté que vos données à caractère personnel soient conservées pour une durée de 24 mois au regard de la justification suivante : Durée nécessaire à la gestion de la demande<

[Vous pouvez consulter l'état d'avancement de votre demande ici.](#)

Cordialement,

CC Moivre à la Coole

Demandeur : Patrice BIERI BIERI

Référence de votre demande : 2ebrey0t-t5Oo

Date d'enregistrement : 16/09/2021 11:20:37

Sujet de la demande : questions en rapport avec le PLUi

Service en charge de votre demande : Nous contacter

Fwd: Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

À partir de Guylene ROYER <guylene.royer@wanadoo.fr>

Date Mer 2024-10-23 09:08

À plui <plui@ccmoivrecoole.fr>

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-dessous, le courrier adressé à la mairie de CHEPY.

Je vous remercie de m'apporter une réponse dès que possible.

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations.

Guylène ROYER

envoyé : 22 octobre 2024 à 10:12

de : Guylene ROYER <guylene.royer@wanadoo.fr>

à : mairiechepymarne <mairiechepymarne@wanadoo.fr>

objet : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Madame, Monsieur,

Ayant appris que le P.L.U de la commune de CHEPY est en cours de révision à l'échelle intercommunale, je souhaite obtenir les renseignements suivants :

- l'état d'avancement de la révision ?
- la date de l'enquête publique ?
- la situation du terrain situé rue Hubert Boulez référencé "La Voyette" par rapport à la procédure en cours ?

A l'avance, je vous remercie pour les réponses apportées.

Cordialement.

Guylène ROYER

Plui st jean sur moivre

À partir de Andrieux Thierry <earl-estienne.jacques@wanadoo.fr>

Date Jeu 2023-06-15 13:53

À plui <plui@ccmoivrecoole.fr>

Bonjour

Ne pouvant pas être présente lors de votre tour dans les villages, j'aurai souhaité avoir le compte rendu du plui concernant le village de st jean sur moivre. Ayant subi depuis peu le décès de ma mère, j'aurai voulu avoir en ma possession ce document.

Je vous remercie.

Respectueusement

Mme Andrieux

Envoyé de mon iPhone

Re: Révision plui faux vesigneul

À partir de Anne Gallois <anne.gallois@univ-reims.fr>

Date Jeu 2022-05-12 14:01

À plui <plui@ccmoivrecoole.fr>

Bonjour,

Je vous remercie de votre réponse : enquête publique courant 2024, ce qui suppose que la révision ne sera pas opérationnelle avant 2025 C'est bien cela ?

Merci



Anne GALLOIS

Directrice du projet Campus 3.0

Université de Reims Champagne-Ardenne

2, avenue Robert Schuman - 51100 REIMS- CS 60005 - 51724 Reims Cedex

Tél. : 03 26 91 38 46 - 06 86 79 80 72

<http://www.univ-reims.fr>

Le 10 mai 2022 à 16:39, plui@ccmoivrecoole.fr a écrit :

Bonjour Madame GALLOIS,

La date prévisionnel de l'enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole est prévisionnée courant 2024.

Bien cordialement,

Eloi LURASCHI

Chef de projet Planification Urbanisme Aménagement

04 Grande Rue

51240 ST GERMAIN

Tél. 03.26.63.67.28

Courriel. eloi.luraschi@ccmoivrecoole.fr

-----Message d'origine-----

De : Anne Gallois <anne.gallois@univ-reims.fr>

Envoyé : vendredi 6 mai 2022 14:05

À : plui@ccmoivrecoole.fr

Objet : Révision plui faux vesigneul

Bonjour

Je me permet de vous contacter pour connaître le détail du calendrier de révision du plu de Faux vesigneul A quelle période se tiendra l'enquête publique ?

Je vous remercie de cette information

Bien cordialement

Anne Gallois

Envoyé de mon iPhone

Réunion publique à st germain la ville

À partir de Sebastien DOCCLLOT <sebastien.docclot@wanadoo.fr>

Date Mer 2025-10-08 09:27

À plui <plui@ccmoivrecoole.fr>

Madame, Monsieur,

Ne pouvant être présent à la réunion publique du jeudi 11 septembre 2025 - 19 h -
à la Salle des Fêtes de St Germain la Ville

Je souhaiterais avoir le compte rendu de cette réunion

Je vous en remercie par avance

Cordialement

Mr DOCCLLOT - 06 64 84 87 15



PLUI
*plan local d'urbanisme
intercommunal*

**DESSINONS
ENSEMBLE**
NOTRE NOUVEAU
**PLAN LOCAL
D'URBANISME**
INTERCOMMUNAL



Participez au débat sur la
carte participative :



ccmoivrecoole.debatomap.com

Note de bilan de la concertation PLUi – Diagnostic

PLUi CC De la Moivre à la Coole – Juillet 2022

Table des matières

Rappel du dispositif de concertation	2
Des ateliers de terrain pour aller vers la population	2
Quelques indicateurs de la participation sur Debatomap	3
Synthèse transversale	4
Bilan par thème	6
Chiffres globaux	6
Mobilités & déplacements (208 votes)	7
Cadre de vie, paysages et environnement (105 votes)	10
Économie et commerce (66 votes)	12
Habitat et construction (55 votes)	14
Loisirs, culture, services (48 votes)	16

Rappel du dispositif de concertation

Des ateliers de terrain pour aller vers la population

Afin de toucher plus largement que les seules personnes assez intéressées pour se rendre d'elles-mêmes sur Debatomap, nous avons réalisés 4 démarches de terrain, pour aller vers le grand public : à l'Intermarché de Pogny, à l'Intermarché de Courtisols, au marché artisanal d'Écurey-sur-Coole, ainsi qu'un atelier avec les enfants des centres de loisirs de Courtisols et Nuisement-sur-Coole.

Ces ateliers se sont déroulés en septembre 2022 et ont permis de toucher 150 personnes sur les stands et une trentaine d'enfants à l'atelier dédié.

→ Environ 180 personnes rencontrées

→ Trois stands tenus dans l'espace public :

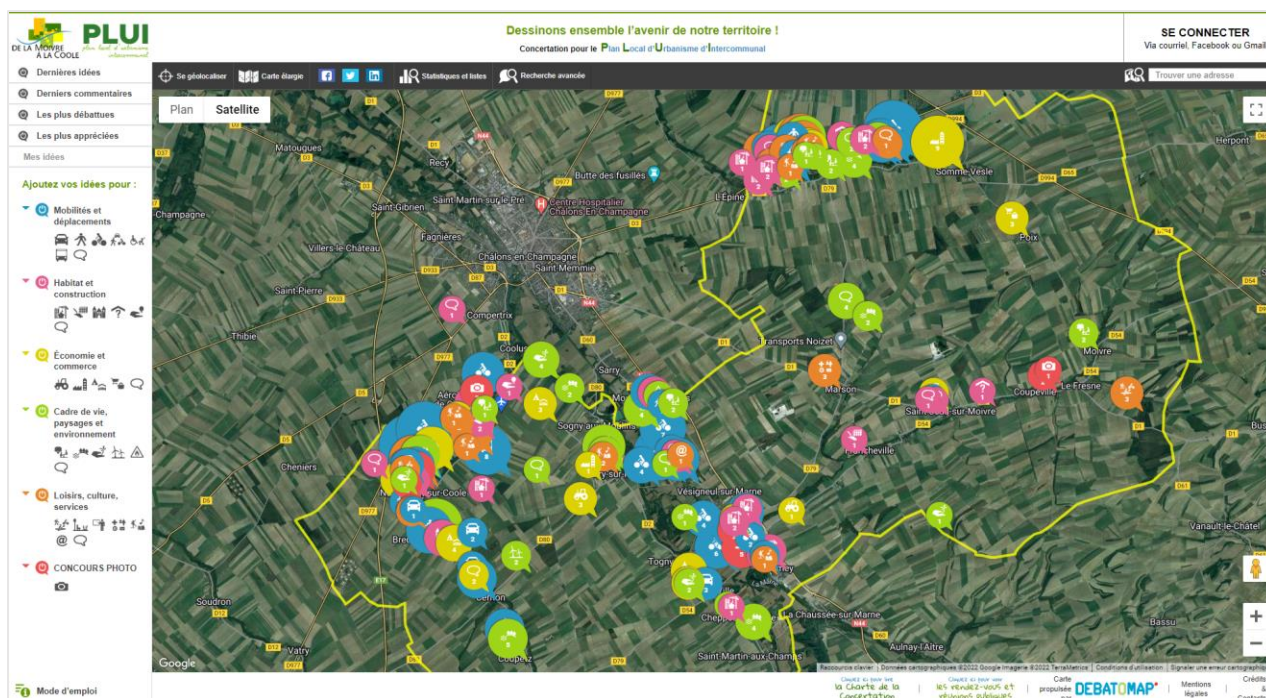
Samedi 18 septembre 2022	De 10h à 13h	Intermarché de Pogny
	De 14h à 18h	Intermarché de Courtisols
Dimanche 19 septembre 2022	De 9h à 12h	Marché artisanal d'Écurey-sur-Coole



→ Un atelier avec les enfants des centres de loisirs de Courtisols et Nuisement-sur-Coole le mercredi 22 septembre 2022.



Quelques indicateurs de la participation sur Debatomap



- **7795 visites sur le site**
- **251 contributions écrites, idées et commentaires**
- **126 contributeurs**
- **586 votes**, soit 6 votes en moyenne par participant inscrit
- **Âges des connectés**, pour les 51 qui l'ont renseigné : âge moyen 53 ans, âge minimal 30 ans, âge maximal 72 ans, âge médian 53 ans... soit 50% de moins de 53 ans et 25% de moins de 41 ans

Synthèse transversale

Un large soutien au développement de la mobilité durable sur le territoire

- Une forte mobilisation autour du développement du réseau de pistes cyclables et/ou voies douces entre les villages et le long des axes importants : vallée de la Marne/RN44, de la Moivre, le long des départementales...
- Des suggestions d'amélioration des transports collectifs (navettes de transport à la demande...)
- Une demande de développement du covoiturage (aires, plateforme...)
- Des suggestions autour de la valorisation de la mobilité durable au sein des pratiques de loisirs (vélos, balades...)

Des envies de villages plus agréables à vivre

Une volonté convergente de pacifier et sécuriser les déplacements, notamment piétons

- De nombreux participants expriment leurs envies d'élargissement des trottoirs pour sécuriser et faciliter les déplacements piétons, en pensant si nécessaire des déviations pour les engins agricoles
- Des remarques récurrentes quant à la nécessité d'apaiser les vitesses automobiles aux entrées de villages

Des souhaits de revalorisation du bâti des villages

- De nombreux souhaits de valorisation du patrimoine architectural local et de réhabilitation des bâtiments délabrés et des friches au sein des villages.

Des envies d'amélioration de l'accès aux services et commerces

- Des demandes d'amélioration/réhabilitation des équipements sportifs et des espaces verts collectifs dans les bourgs ou à proximité
- Des suggestions de revalorisation et/ou une diversification de nouveaux services et commerces dans les villages, par exemple par des distributeurs automatiques ou casiers remplis par les agriculteurs

Un fort désir de préserver et mettre en valeur les cours d'eau

- De nombreuses propositions de création d'un réseau de sentiers/voies vertes le long des cours d'eau pouvant servir tant à la balade qu'aux déplacements
- Un appel à la protection des espaces naturels, avec la suggestion de classer les ripisylves (végétation boisée en bord de rivière) en espaces protégés

Des débats autour des éoliennes : entre limitation, adaptation et encouragement

- Plusieurs propositions d'adaptations : intégration dans le paysage en les peignant, restriction de la proximité avec les habitations ou de l'encerclement des villages...
- Quelques souhaits pour concerter sur les questions éoliennes à l'avenir

Un débat aussi sur l'urbanisation

- Des demandes de préservation des terres agricoles, grignotées par l'extension des bourgs
- Mais des souhaits assez répandus, parfois des mêmes personnes, à pouvoir bénéficier de terrains avec jardin et de maisons non-mitoyennes
- Une piste de compromis est formulée : diviser les parcelles parfois trop grandes pour être vendues, et dont la surface divisée reste confortable
- En parallèle de cette volonté d'habitat individuel, des envies d'espaces collectifs et de rencontre comme des petits espaces verts ou des aires de jeux
- Quelques suggestions de typologies d'habitat différent : "pour les séniors", "habitat intergénérationnel", "habitat participatif"...

Bilan par thème

Chiffres globaux

Thèmes (Cliquez pour lister)	Nombre d'idées	Nombre de commentaires	Total scores	Total votes pour	Total votes contre
 Mobilités et déplacements	56	22	200	211	11
 Habitat et construction	37	10	65	70	5
 Économie et commerce	19	7	65	66	1
 Cadre de vie, paysages et environnement	43	15	92	110	18
 Loisirs, culture, services	27	6	68	69	1

Sur la méthodologie utilisée dans l'analyse :

Nous avons regroupé notre analyse par thème. Dans chaque thème, nous avons regroupé les propositions qui convergeaient, pour créer un bilan hiérarchisé, thématisé et présenté de manière à être mobilisé dans l'élaboration du PLUi. Les votes indiqués sont systématiquement le nombre de votes positifs soustrait du nombre de votes négatifs (ou « score »).

Mobilités & déplacements (208 votes)

De fortes demandes de prise en compte des usages cyclistes (72 votes)

- De fortes envies de création de voies cyclables pour relier les villages et les autres lieux importants, comme les écoles (59 votes)
 - pour rejoindre le maillage de pistes cyclables de Châlons (12 votes)
 - entre Courtisols et Somme-Vesle. (11 votes)
 - le long de la Coole (10 votes)
 - le long du canal de Moncetz à Vitry le François (9 votes)
 - le long de la D60 (7 votes)
 - pour rejoindre l'école ou le gymnase de Vesigneul (6 votes)
 - entre Mairy/Marne et St Germain (4 votes)
 - penser la cohabitation entre voitures et vélos (5 votes)
- Des suggestions de rénovation ou d'amélioration des pistes déjà présentes, afin d'améliorer leur confort et leur praticité (13 votes)
 - Prolonger la piste cyclable entre VLV et Pogny (7 votes)
 - Création d'un schéma « vélo » à l'échelle du territoire pour relier les différentes pistes cyclables (4 votes)
 - Améliorer le revêtement du sentier le long du canal à Pogny (2 votes)

De nombreuses remarques demandant l'amélioration de la sécurité routière au sein des villages, en privilégiant la cohabitation des modes de déplacements (81 votes)

- Des désirs d'apaisement de la circulation aux entrées et au sein des villages... (9 votes)
 - à l'entrée nord du village d'Ecury (1 vote)
 - à Ecury (1 vote)
 - à Saint-Jean-sur-Moivre (1 vote)
 - Sécuriser les abords des jardins de Lucie (3 votes)
 - Sécuriser la traversée de Chepy (2 votes)
 - Pacifier les centres-bourgs et les rendre plus accueillants (1 vote)
- Certains participants proposent même concrètement des aménagements pour réduire la vitesse des véhicules automobiles (4 votes)
 - Création d'écluses à l'entrée de Courtisols (3 votes)
 - Mettre des ralentisseurs de vitesse aux entrées des villages (1 vote)
- Des suggestions d'amélioration de la signalisation (13 votes)
 - Signaler l'écluse de Cernon (2 votes)
 - Soucis de visibilité au croisement, demande d'ajout d'un miroir (3 votes)
 - Rendre visible les croisements et sécuriser les priorités à droite (5 votes)

- Compléter le système de panneaux directionnels (2 votes)
- Création d'un feu intelligent (1 vote)
- Des envies de réduction des flux de camions au sein des villages... (12 votes)
 - Créer un contournement du village de Pogny pour les poids lourds (5 votes)
 - Interdire la traversée d'Omey par la rue Simone Veil (2 votes)
 - Station de lavage de Pogny (4 votes)
 - Trouver des solutions aux nuisances liées aux circulations d'engins agricoles (1 vote)
- ... mais en prêtant attention à la circulation des engins agricoles (3 votes)
- L'amélioration des trottoirs existants pour améliorer les déplacements piétons (20 votes)
 - à St Julien (6 votes)
 - à Nuisement-en-Coole (5 votes)
 - à Courtisols (3 votes)
 - à Courtisols (3 votes)
 - à Courtisols (1 vote)
 - St Germain-la-ville (2 votes)
- Quelques suggestions de cheminements entièrement piétons (20 votes)
 - Création d'une voie piétonne et cyclable entre deux quartiers de Courtisols (10 votes)
 - Création d'une sente piétonne à Coupetz (6 votes)
 - Création d'un chemin piéton à travers Nuisement-en-Coole (4 votes)

Des demandes de développement et de sécurisation des déplacements doux en dehors des villages (26 votes)

- En créant des espaces sécurisés pour les piétons le long des départementales (12 votes)
 - pour rejoindre les arrêts de bus (une idée à 7 votes, une autre à 4 votes)
 - pour se déplacer à pied et à vélo entre Mairy-sur-Marne et Saint-Germain-la-ville (1 vote)
- Quelques suggestions de création de voies douces permettant le tourisme, mais également des déplacements entre les lieux (14 votes)
 - Pour sécuriser la liaison entre le quartier Saint Memmie et Saint Julien (10 votes)
 - Rendre l'axe Saint-Martin et rue Massez piéton afin de créer une piste cyclable et une voie piétonne Courtisols. (3 votes)
 - Création d'un chemin de randonnée le long de la Coole (1 vote)

Des suggestions de développement de l'accès aux transports collectifs (29 votes)

- Maintient voir développement de l'offre de bus (11 votes)
 - Services bus à la demande, navette (8 votes)
 - Demande de maintien des petites lignes de bus (2 votes)
 - Proposition de desserte de la vallée de la Moivre par un transport collectif (1 vote)

- Sécurisation des arrêts de bus (4 votes, une idée à 3 votes et une autre à 1 vote)
- Ajout de nouveaux arrêts de bus scolaires pour prendre en compte l'urbanisation récente (2 votes, deux idées à 1 vote chacune)
- Des envies de développement de covoiturage solidaire (12 votes)
 - Aménager une aire de covoiturage (10 votes)
 - Développer une offre de covoiturage solidaire (2 votes)

Cadre de vie, paysages et environnement (105 votes)

Une attente récurrente quant à la valorisation, l'aménagement et la préservation des espaces de nature (50 votes)

- Des remarques particulièrement concentrées sur les abords des cours d'eau (18 votes)
 - Classer les bois et rivières en espaces protégés (5 votes)
 - Restaurer les abords de la Coole à Coupetz (5 votes)
 - Remettre en état le cours d'eau et le préserver à St-Martin-aux-Champs (4 votes)
 - Protéger le bras de la Marne à Ecury-sur-Coole (4 votes)
- Et sur les sources et fontaines (8 votes)
 - Mettre en valeur la fontaine Saint-Julien à Courtisols (4 votes)
 - Valoriser le patrimoine hydraulique local : puits du Montfercaut, puits de la Madeleine et fontaine bénite (2 votes)
 - Mettre en valeur la source de la Vesle et le sentier qui y mène (1 vote)
 - Ne pas aménager l'espace naturel autour de la fontaine saint-Julien (1 vote)
- Mais aussi sur les espaces naturels de manière générale (23 votes)
 - Aménager des espaces verts et de détente à proximité d'un chemin rural de randonnée à St-Quentin-sur-Coole (9 votes)
 - Préserver un écrin végétal à Mairy-sur-Marne (6 votes)
 - Préserver les espaces naturels actuels (4 votes)
 - Mettre en valeur un spot paysager à Sogny-aux-Moulins (2 votes)
 - Préserver l'espace naturel remarquable à Dampierre-sur-Moivre (1 vote)
 - Reboiser le parc Massez à Courtisols (1 vote)
- Ou sur des routes qui permettent d'apprécier le paysage : RD202, route paysagère à valoriser entre Togny et Vésigneul (1 vote)

De nombreux souhaits de nouveaux équipements collectifs de détente et de rencontre (27 votes)

- De fréquentes suggestions de création d'aires de jeux et/ou sport (16 votes)
 - Créer un espace de jeux à partir de 3 ans à Courtisols (6 votes)
 - Aménager un terrain de jeux à Chepy (4 votes, 1 commentaire)
 - Aménager une aire de jeu à Moivre (2 votes)
 - Aménager des parcs et aires de jeux pour les enfants (2 votes)
 - Aménager un parc intergénérationnel à Saint-Jean-sur-Moivre (1 vote)
 - MAIS
 - Excentrer légèrement les espaces de jeux pour ados (1 vote)
- Trois suggestions d'aménagement de vergers collectifs (11 votes)
 - Création d'un verger participatif à la sortie de Nuisement sur Coole (8 votes)

- Mettre en place un verger communal et collectif à Chepy (2 votes)
- Verger participatif à Ecury-sur-Coole (1 vote)

Un débat sur les éoliennes... (10 votes)

- Des demandes de restrictions (7 votes)
 - Limiter l'encerclement éolien à Faux-Vesigneul (5 votes)
 - Eviter la concentration d'éoliennes (2 votes)
 - « Stop au développement éolien ! » (0 vote)
- ...ou d'adaptation (2 votes)
 - Obliger les parcs éoliens à planter des haies (2 votes)
 - Décorer les éoliennes en vert (0 vote)
- Mais aussi des demandes de développement (1 vote)
 - Installer un arbre à vent à Saint-Jean-sur-Moivre (1 vote)
 - Etudier la création d'un parc éolien sur la commune (0 vote)

...qui s'étend à l'énergie solaire (2 votes)

- Développement d'un champ photovoltaïque près de l'aérodrome d'Ecury-Sur-Coole (1 vote)
- Supprimer l'obligation d'intégration au bâti des panneaux photovoltaïques, désormais intégrée dans le code de l'urbanisme (1 vote)

Quelques idées sur l'amélioration générale du cadre de vie, notamment concernant les réseaux et la gestion des déchets (16 votes)

- Des idées sur la gestion des déchets (7 votes)
 - Une proposition d'enterrer les bennes à ordures recueillies (4 votes)
 - Ajout d'un broyeur pour déchets verts à la déchèterie (2 votes)
 - Mettre des bacs à fleurs ou autre pour éviter tout déchargement de poubelles à Saint-Germain-la-ville (1 vote)
 - Plus de cendriers dans les rues à Saint-Germain-la-ville (0 vote, 0 commentaire)
- Deux idées pour enfouir les lignes électriques aériennes (4 votes)
 - Enfouir les lignes électriques (2 votes)
 - Enterrer les lignes électriques (2 votes)
- Une suggestion anneaux numériques d'information municipale (3 votes)
- Résoudre le problème d'écoulement des eaux pluviales le long de l'ancienne RN44 à Chepy (2 votes)

Économie et commerce (66 votes)

De nombreux souhaits de développer le commerce de proximité et la vente de produits locaux (23 votes)

- A Courtisols (14 votes)
 - Mettre en place un marché à Courtisols (7 votes)
 - Dynamiser le centre-ville de Courtisols : boutique éphémère, expositions... (4 votes)
 - Vente de produits locaux à Courtisols (3 votes)
- Mais aussi dans les autres villages (9 votes)
 - Dans les villages, développer les petites épiceries et les casiers de produits locaux (6 votes)
 - Proposer des petites cellules commerciales pour le petit commerce (3 votes)

Des suggestions pour soutenir le développement du tourisme (21 votes)

- Par la valorisation des sites touristiques existants (12 votes)
 - Créer un parcours touristique (4 votes)
 - Création d'une plaquette/guide des choses touristiques à voir sur le territoire (2 votes)
 - Valoriser et visibiliser le patrimoine du territoire (3 votes)
 - Inventaire du patrimoine de toutes les communes sur le territoire (2 votes)
 - Voir par la création d'un micro musée autour de la craie Omev (1 vote)
- Par la création d'hébergements (9 votes)
 - Créer une aire de camping-car (4 votes)
 - Faire connaître les emplacements de stationnement possible pour les caravanes (1 vote)
 - Mettre en place des hébergements insolites au cœur de la forêt (4 votes)

Autres souhaits de développement de l'activité économique (12 votes)

- Créer un lieu de coworking dans l'ancienne école de Somme-Vesle (9 votes)
- Mettre en place de la restauration rapide à Pogny (2 votes)
- Faire vivre et dynamiser la zone d'activités économiques La Cerisière à Breuvery sur Coole (1 vote)

Des suggestions quant à l'amélioration de la cohabitation avec les activités agricoles (10 votes)

- Concernant la circulation des engins agricoles (6 votes)
 - Mieux prendre en compte la circulation des engins agricoles (3 votes)
 - S.C.E.A DUPRE / tenir compte du passage des engins agricoles et des camions relatifs à l'activité agricole (3 votes)
- Concernant l'éloignement considéré comme nécessaire avec les habitations (4 votes)
 - Favoriser la cohabitation entre les activités agricoles et les secteurs résidentiels (2 votes)
 - Préservation de l'activité agricole par la non-constructibilité autour (2 votes)

Habitat et construction (55 votes)

De nombreux souhaits de rénovation et de mise en valeur du patrimoine bâti ancien, notamment de manière concertée (16 votes)

- Une envie de conserver le patrimoine du côté de l'habitat (9 votes)
 - Poursuivre les opérations de réhabilitation du bâti ancien, type OPAH (6 votes)
 - Rénovation des maisons et vieux corps de ferme pour des questions de sécurité (3 votes)
 - Mieux entretenir/réhabiliter les maisons à Faux-Vésigneul (0 vote)
- Et le patrimoine local plus remarquable (7 votes)
 - Un patrimoine bâti à protéger (portail notamment) à Saint-Quentin-sur-Coole (4 votes)
 - Préserver le patrimoine local (château) (2 votes)
 - « Bâti ancien à préserver ! » (1 vote)
 - Rénovation d'une glacière (0 votes)

De nombreux souhaits pour maintenir une cohérence architecturale et paysagère dans les bourgs (9 votes)

- Une volonté de conserver l'identité architecturale champenoise (7 votes)
 - Maintenir une cohérence architecturale à l'échelle de la commune, à Courtisols (3 votes)
 - Construire des maisons de style champenois, à Courtisols (2 votes)
 - Pour les nouveaux lotissements : réguler l'harmonie des constructions, dans les matériaux et l'orientation des maisons et créer des espaces verts (2 votes)
- Des souhaits pour soigner le traitement du paysage dans les villages, et éviter les séparations visuelles (2 votes)
 - Préserver les ambiances à l'intérieur du village : éviter les hauts murs pleins (1 vote)
 - Faire respecter la hauteur des haies (1 vote contre)

Des débats sur les modalités de la densification résidentielle (12 votes)

- Une volonté de continuer à proposer des terrains avec jardin et des maisons non-mitoyennes (4 votes)
 - Garder des terrains aérés (2 votes)
 - S'assurer que les maisons aient une taille suffisante de parcelle (2 votes)
- Mais des demandes de préservation des terres agricoles, grignotées par l'extension des bourgs (1 vote)
 - Limiter la consommation de terres agricoles (1 vote)
- Une piste de compromis à travers la division parcellaire type *Build In My Backyard* (7 votes) :
 - Rendre constructible ce fond de parcelle (3 votes)
 - Rendre divisible les trop grandes parcelles, souvent invendables (3 votes)
 - Maintenir les terrains constructibles dans le nouveau PLUi en prenant en compte les projets de subdivisions en cours dans le nouveau zonage (1 vote)

Quelques suggestions de typologies d'habitat différent : « pour les seniors », « habitat intergénérationnel », « habitat participatif »... (7 votes)

- Créer des logements pour seniors (3 votes)
- Promouvoir l'intergénérationnel : maisons de retraite et/ou colocations (2 votes)
- Créer des maisons à louer pour les seniors (1 vote)
- Mettre en place de l'habitat participatif (1 vote)

Des propositions ciblées de futurs projets de construction (8 votes)

- Réhabiliter les friches dans un village (réfléchir collectivement la manière de s'y prendre) (6 votes)
- Future cité des agriculteurs à Courtisols (1 vote)
- Trouver un nouveau devenir pour une friche agricole (1 vote)

Un débat sur l'assainissement individuel et son coût (3 votes)

- Une proposition d'installer le tout-à-l'égout à Ecury-sur-Coole (2 votes)
- Des visites de vérification annuelles pour les fosses individuelles (SPANC) trop onéreuses (1 vote)

Quelques remarques très précises sur le futur règlement du PLU

- Sur l'extension de l'urbanisation d'Omev <https://ccmoivrecoole.debatomap.com/#extension-de-la-commune>
- Terrain à bâtir sur terrain agricole <https://ccmoivrecoole.debatomap.com/#terrain-a-batir-sur-terrain-agricole>
- Restituer les parcelles, initialement cadastrées constructibles, en terrain à bâtir, pour le développement de nos villages <https://ccmoivrecoole.debatomap.com/#restituer-les-parcelles-initialement-cadastrees-constructibles-en-terrain-a-batir-pour-le-developpement-de-nos-villages>
- Ne pas urbaniser, laisser en zone agricole (Rue du Plan Courtisols) <https://ccmoivrecoole.debatomap.com/#ne-pas-urbaniser-laisser-en-zone-agricole>
- Terrains à bâtir <https://ccmoivrecoole.debatomap.com/#terrains-a-batir>
- Réduire les surfaces surface à bâtir dans la zone AUC du PLU voté en 2014
- Compléter déjà toutes les dents creuses
- Deux participants proposent une création d'une nouvelle commune regroupant plusieurs villages <https://ccmoivrecoole.debatomap.com/#la-creation-dune-commune-nouvelle>

Loisirs, culture, services (48 votes)

Des demandes de renforcement de l'offre sportive dispersées sur l'ensemble du territoire (30 votes)

- Par l'aménagement d'équipements (6 votes)
 - Création d'un mur d'escalade à Ecury (2 votes)
 - Réaménagement de l'espace sportif d'Omey (1 vote)
 - Aménager un terrain de boules à Mairy-sur-Marne (1 vote)
 - Création d'une rencontre entre les boulodromes des villages (2 votes)
- Dont notamment la rénovation du complexe sportif de Courtisols (13 votes)
 - Création de gradins (7 votes)
 - Changement de l'éclairage (5 votes)
 - Refaire les peintures (1 vote)
- En signalant mieux les randonnées et les promenades (11 votes)
 - Matérialiser sur des panneaux des itinéraires de randonnées et sites remarquables (4 votes)
 - Améliorer la signalétique et valoriser le sentier vers la fontaine Saint-Julien à Courtisols (4 votes)
 - Promouvoir les balades par le balisage (3 votes)

Des suggestions pour le développement de l'offre de services à la population (8 votes)

- Des besoins exprimés sur les services à l'enfance (4 votes)
 - Création d'une MAM à Pogny (3 votes)
 - Des envies d'amélioration des services publics petite enfance à Courtisols (1 vote)
- D'autres besoins évoqués également (4 votes)
 - Création d'une médiathèque (3 votes)
 - Création d'une « maison village » à Ecury-sur-Coole (1 vote)

Des remarques autour de la couverture mobile limitée, sur l'ensemble du territoire (10 votes)

- « Demander un raccordement à plusieurs opérateurs mobiles » (6 votes)
- « Problème des zones blanches » (2 votes)
- Couverture 4G à développer surtout en intérieur (2 votes)

Concours photos

double regard

j'aime/j'aime pas sur notre territoire
j'aime/j'aime pas sur notre territoire



du 9 septembre au 1^{er} novembre 2021



1^{er} prix : 120 €
2^e prix : 80 €
3^e prix : 50 €
en bon d'achat



Règlement et informations
www.ccmoivrecoole.fr/amenagement-du-territoire/

Communauté
de Communes

DE LA MOIVRE
À LA COOLE

Concours photos - PLUi - Remise des prix

26 février 2022 – Communauté de communes de la Moivre à la Coole

1^{ère} et 2e catégories : Néant, pas de participants

3e catégorie : « J'aime » la vallée de la Marne

- 1^{er} prix de 120 euros

Photo de Madame Jade MEZINO – commune de POGNY -intitulée « *Photo du samedi 23 octobre, à Pogny. J'ai pris cette photo à l'endroit où, petite, je faisais des pique-niques. Cet endroit boisé au bord de la Marne à été le lieu de beaucoup de réunions d'amis ou de famille. C'est pour cela que je souhaiterais le préserver et le mettre en avant sous son plus beau jour, l'automne. »*



- 2^{ème} prix de 80 euros

Photo de Monsieur Claude SALLET – commune d'Ecury-sur-Coole - intitulée « *Avant même de découvrir les premières maisons d'un village, il est bien agréable de l'aborder par un cadre de verdure accueillant. »*



❑ Octroi chèques cadeaux suite au concours photo

- 3^{ème} prix de 50 euros

Photo de Madame Sandrine ROSSIGNOL – commune de OMEY – intitulée « *Un chemin hors du temps pour circuler entre Omev et Vitry la Ville... La civilisation disparaît au profit de la nature. Respirer les odeurs des différentes essences d'arbres, entendre la diversité des chants des oiseaux, observer la faune évoluer dans les marécages, se ressourcer tout simplement !* »



5e catégorie : « J'aime » les bourgs et villages (communes de Francheville, Le Fresne, Breuvery sur Coole, Saint Quentin sur Coole, Cernon, Somme Vesle, Marson, Moivre, Coupetz, Coupéville, Nuisement sur Coole, Poix, Dampierre sur Moivre, Faux Vésigneul et Saint Jean sur Moivre)

- 1^{er} prix de 120 euros

Photo de Madame Séverine ARNOULD– commune de Le Fresne - intitulée « *date et lieu de la prise de vue : le 7 octobre 2021/ Le Fresne. L'église et son cimetière sont un petit havre de paix, avec un juste équilibre entre nature et pierre. Les pierres des murs ont été rénovées, le plafond qui s'était abîmé a été remplacé par des poutres. Ce temps d'automne, entre nuages sombres et lumière douce mettait en valeur l'élégance du clocher !* »



- 2^{ème} prix de 80 euros

Photo de Monsieur KLUMB – commune de Nuisement-sur-Coole - intitulée « *Nos villages possèdent chacun d'entre eux une mairie et une église. Ces lieux de rencontre entre habitants et élus (permanence, conseils, cérémonies) attirent même parfois d'autres habitants que ceux de la commune (mariages, messes, ...). Il faut continuer à les embellir de jour comme ici avec le fleurissement de la mairie de Nuisement-sur-Coole, mais pourquoi pas aussi de nuit avec un éclairage des façades (respectueux de l'environnement avec des éclairages à LED bien évidemment).* »



6e catégorie : « Je n'aime pas » les bourgs et villages.

- 1^{er} prix de 120 euros

Photo de Madame Caroline LEFEBVRE – commune de Nuisement-sur-Coole - intitulée « *Je n'aime pas le patrimoine à l'abandon dans la rue Principale de mon village. Des actions de réhabilitation aidées par les collectivités pourraient les remettre en valeur et conserver la mémoire de notre architecture.* »



6e catégorie : « Je n'aime pas » les bourgs et villages.

- 2^{ème} prix de 80 euros

Photo de Madame Séverine ARNOULD– commune de Le Fresne - intitulée « *date et lieu de la prise de vue : le 7 octobre 2021/ le Fresne ce panneau pourrait être changé, il a vécu !* »



MERCI DE VOTRE ATTENTION

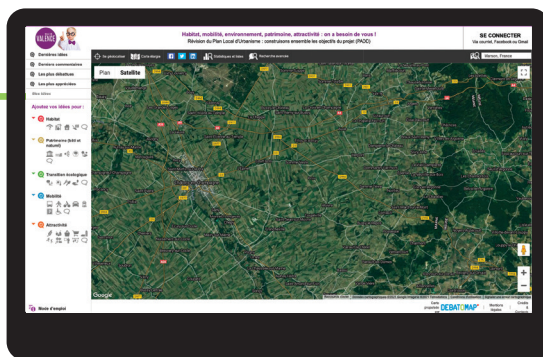


Concours photos
-
PLUi
-
Remise des prix
26 février 2022 - Communauté de communes de la Moivre à la Coole

PLUi
DE LA MOIVRE
À LA COOLE
DES
FESTIVALS
Participez à nos
cartes participatives
ccmoivre@ccmoivre.com
map.com

PLUi
DE LA MOIVRE
À LA COOLE
ESSINONS
ENSEMBLE
NOUVEAU
LOCAL
NISME
MUNAL
Participez à nos
cartes participatives
ccmoivre@ccmoivre.com
map.com

UTILISEZ DEBATOMAP[®] EN 4 ÉTAPES



Rendez-vous sur
ccmoivrecoole.debatomap.com
à partir du 9 septembre 2021



Créez un compte
personnel.

Créer un compte

Nom complet

Courriel

Mot de passe*

Confirmer mot de passe*

Commune

Quartier

Age

* Champs requis

☐ Je souhaite être tenu informé des suites de la concertation et autoriser l'utilisation de mon courriel à cette fin.

Envoyer



Choisissez un thème
et glissez l'icône
à l'endroit souhaité.



Complétez votre idée
ou réagissez à celle
d'un autre habitant.



C'EST SIMPLE NON ?
ALORS, 3, 2, 1... PARTICIPEZ !

Concours photos

double regard

j'aime/j'aime pas sur notre territoire
j'aime/j'aime pas sur notre territoire



du 9 septembre au 1^{er} novembre 2021



Règlement et informations
www.ccmoivrecoole.fr/amenagement-du-territoire/

Communauté
de Communes

DE LA MOIVRE
À LA COOLE

RÉUNION PUBLIQUE

Venez vous informer sur le futur PLUI

plan local d'urbanisme
intercommunal

Qu'est-ce qu'un PLUI ?

Quelles évolutions pour vous et votre
commune ?

Quand pourrez-vous consulter les
documents (plans et règlement) ?

SECTEUR ①

Jeudi 25 septembre à 19 h 00 :
Salle des fêtes de Courtisols -
Robert Chaboudé

SECTEUR ②

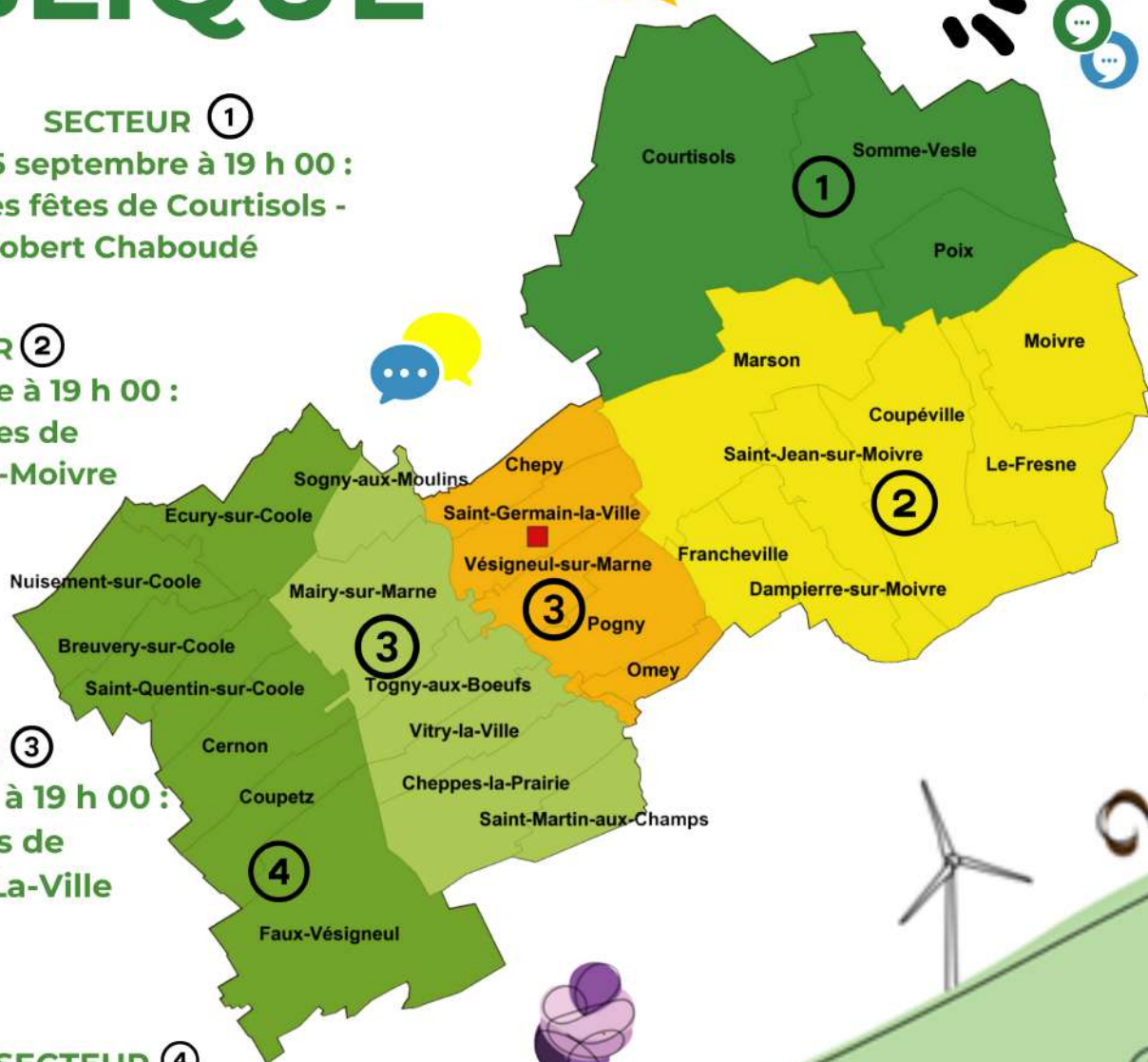
Mardi 30 septembre à 19 h 00 :
Salle des fêtes de
Dampierre-sur-Moivre

SECTEUR ③

Jeudi 11 septembre à 19 h 00 :
Salle des fêtes de
Saint-Germain-La-Ville

SECTEUR ④

Mardi 23 septembre à 19 h 00 :
Salle des fêtes de
Faux-Vésigneul



Communauté
de Communes

DE LA MOIVRE
À LA COOLE

RÉUNION PUBLIQUE

**Venez vous informer
sur le futur PLUI**

plan local d'urbanisme
intercommunal
Qu'est-ce qu'un PLUI ?
Quelles évolutions pour vous et votre
commune ?
Quand pourrez-vous consulter les
documents (plans et règlement) ?

SECTEUR ①

Judi 25 septembre à 19 h 00 :
Salle des fêtes de Courtisols -
Robert Chaboudé

SECTEUR ②

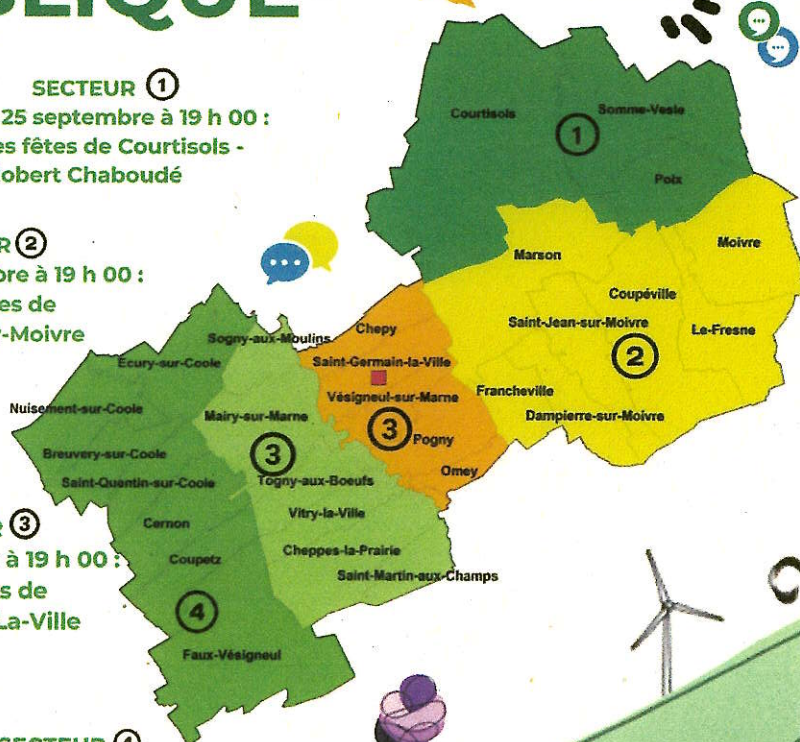
Mardi 30 septembre à 19 h 00 :
Salle des fêtes de
Dampierre-sur-Moivre

SECTEUR ③

Judi 11 septembre à 19 h 00 :
Salle des fêtes de
Saint-Germain-La-Ville

SECTEUR ④

Mardi 23 septembre à 19 h 00 :
Salle des fêtes de
Faux-Vésigneul



AGENCE D'URBANISME
ET DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGGLOMÉRATION ET DU PAYS
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE



03 26 63 67 28



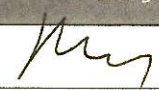
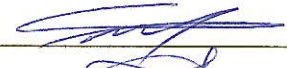
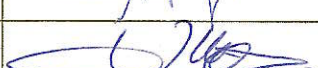
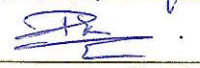
plui@ccmoivrecoole.fr
www.ccmoivrecoole.fr

Repérage Urbain
Urbanisme Concentration Sociologie

ÉMARGEMENT DES PRÉSENCES

PLUi - Réunion publique n°1

Jeudi 11 septembre 2025
ST GERMAIN

NOM	Prénom	Fonction	Emargement
HINSINGER	Franck	—	
ROLLAND	GERARD	—	
Rolland	Dominique	—	
PIERARD	Franck	—	
HERBILLON	David	Maire	
KANDEL	Victor	—	
de Hénacere	Yan	—	
Fleury	Michaël	Conseiller Naing	
Odille	Vincent	Conseiller Naing	
Bodin	Alexandre	Maire	
DAUPHY	Bernard	Retraité	
ALIPS	Alain	Retraité	
LETT	Jean Marie	Retraité	
Alips	Thierry	Conseiller Naing	
MULLER	Jacques	Conseiller Naing	
ARROUART	Sylvain	—	
Delaval	Christophe	—	
Delaval	Claire	—	
BARRE	Jean Paul	—	
BARRE	Sylvie	—	
PIUET	J.J	Maire Doyen	

ÉMARGEMENT DES PRÉSENCES

PLUi - Réunion publique n°1

Jeudi 11 septembre 2025
ST GERMAIN

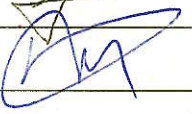
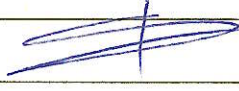
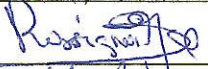
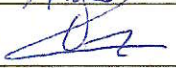
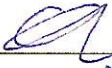
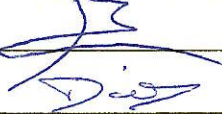
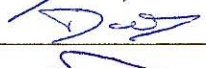
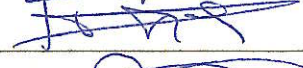
NOM	Prénom	Fonction	Emargement
VALENTIN	Julien	CCMC - Président	
ADNET	Michel	CCMC - Vice Président en charge de l'urbanisme	
SARO	Marie	AUDC	
DASILVA	François	AUDC	
COLINET	Cantien	Repérage Urbain	
LURASCHI	Eloi	CCMC - Chef de service urbanisme	
PIGNY	Eni	Bureau PLUi Cope	
THIEBAUX	Dominique	Adjointe d' Martin	
ROUSSINET	JEROME	Maire de CHEPE	
Lenain	Denis	St Germain P. Ville	
ESTIENNE	Bernard & Louis	Sogny aux Mortier	
SCHULLER	René	St Jean Lou	
CHUQUER BARILLE	Marianne	Habitant Médifur	
ROLLET	Rafael	St Germain P. Ville	
Nouet	Claude	St Germain P. Ville	
LEBOUVIER	Pierre	St Germain la ville	
HERIBERT	Elène	St G	
LEBOUVIER	François	St G	
DARRE	Samu	St Germain la Ville	
LEONE	Raphaël	Sogny	
DROMIN	François	St Germain	
JACQUET	Michel	Togny	
PARBOIE		Pogny	

[illegible]

ÉMARGEMENT DES PRÉSENCES

PLUi - Réunion publique n°2

Mardi 23 septembre 2025
FAUX-VESIGNEUL

NOM	Prénom	Fonction	Emargement
VALENTIN	Julien	CCMC - Président	
ADNET	Michel	CCMC - Vice Président en charge de l'urbanisme	
SARO	Marie	AUDC	
DASILVA	François	AUDC	
COLINET	Cantien	Repérage Urbain	
LURASCHI	Eloi	CCMC - Chef de service urbanisme	
Haugourt	Jean-Christophe	Maire Faux Vesigneul	
CHAVARY	Eugène	habitant Faux Vesigneul	
PLANCON	Rémi et M. Cl.	Logeur aux M	
Cuvillier	Léont	conseiller municipal FAUX VESIGNEUL	
ROSSIGNON	Jean Marie	Maire CERNON	
HUBERT	Pascal	Cernon	
POUSIGNON	Daniel	Musement/Maire	
Bertin	Nicole	La mairie	
CAQUIER	Denise	conseiller municipal Brevin	
CAQUIER	Claude	Brevin	
PILLON	Bernard	Brevin	
DIDON	Emely	Cernon	
DAUD	Cécile	Cernon	
DAVID	Maximilien	Cernon	
Galtat	Gerard	Faux-Vesigneul	
Pillon	Dominique	Adjoint Brevin	
PIERRE	Flavie	Maire	

ÉMARGEMENT DES PRÉSENCES

PLUi - Réunion publique n°2

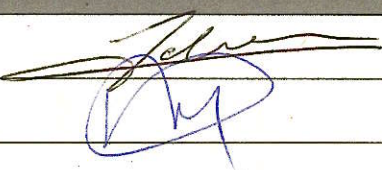
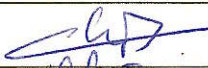
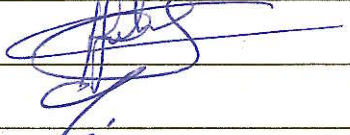
Mardi 23 septembre 2025
FAUX-VESIGNEUL

NOM	Prénom	Fonction	Emargement
JOLY	Sebastien	conseiller municipal faux-Vesigneul	
DETOUR	Laurence	-	
LACOURT	Jean	-	
SONGNY	Serge	-	
VILLIER	Seavick	conseiller BREVET	
LEBRUN	Christophe	Nuancier / cool habitant	
SAGNET	Pascal	Faux / cool	
SONGNY	Guéhen	Faux / Vesigneul	
MOLINIER	Jens	Eauy-sur-coole	
CHAMPAGNE	Thierry	RAS	
CARTIER	Sylvestre	Eauy / cool	
SALSMANN	ROMAIN	Faux Vesigneul	
JOZY	Narine	ST Quentin sur Coole	
GALLOU	Daniel	Faux /	
CHADIER	Ghislain	adjoint	
PIGNY	Emi	Contrats	
OURY	Vicba	COUPETZ	
DEFORGE	Nara	Eauy	

ÉMARGEMENT DES PRÉSENCES

PLUi - Réunion publique n°3

Jeudi 25 septembre 2025
COURTISOLS

NOM	Prénom	Fonction	Emargement
VALENTIN	Julien	CCMC - Président	
ADNET	Michel	CCMC - Vice Président en charge de l'urbanisme	
ADNET	Milène	CCMC 1ere VP - Maire de Courtisols	
PIGNY	Eric	CCMC - Courtisols	
CHARNOTET	Stephane	Courtisols	
SARO	Marie	AUDC	
DASILVA	François	AUDC	
CITERNE	Eric	AUDC	
COLINET	Cantien	Repérage Urbain	
LURASCHI	Eloi	CCMC - Chef de service urbanisme	
VAROQUIER Denis			
CHAZEE René			
Macquart Frederic			
GOBURN	20x16		
BOURDON	Joël		
GOBURNARD	Chire		
FLEURIET	Vincent		
PANNET	Alain		
CHOSROFS	Dino		
HUBERT	Patrice		
LAGILLE	Thibault		
ADNET	Didier		
BENY	Frederic		

ÉMARGEMENT DES PRÉSENCES

PLUi - Réunion publique n°3

Jeudi 25 septembre 2025
COURTISOLS

NOM	Prénom	Fonction	Emargement
VALENTIN	Julien	CCMC - Président	
ADNET	Michel	CCMC - Vice Président en charge de l'urbanisme	
ADNET	Milène	CCMC 1ere VP - Maire de Courtisols	
PIGNY	Eric	CCMC - Courtisols	
CHARNOTET	Stephane	Courtisols	
SARO	Marie	AUDC	
DASILVA	François	AUDC	
CITERNE	Eric	AUDC	
COLINET	Cantien	Repérage Urbain	
LURASCHI	Eloi	CCMC - Chef de service urbanisme	
JOPPE	Hélène-France		
JOPPE	Laurent		
ARNOULD	François		
PEANOT	Jean Luc		
BOLETE	Bertrand		
LIMA	Corinne		
APPERT	Alice		
APPERT	Thierry		
Gobillard	Hervé		
Jacquemin	Stéphane		
FRANCISCO	Anthony		
Gobillard	Vincent		
SARZO	Leslie		

Gobillard	Cécile		
THIEBAULT	Laurent		
Gobillard	Antoine		
DAU	Bruno		
MERCOT	QUENTIN	Désigné en	
COTTENOT	Fredéric		

ÉMARGEMENT DES PRÉSENCES

PLUi - Réunion publique n°3

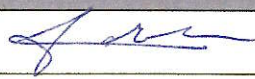
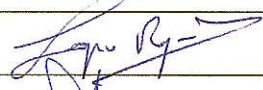
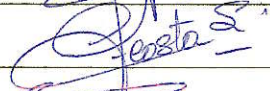
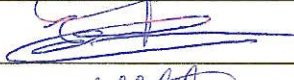
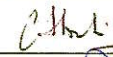
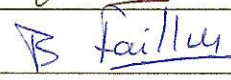
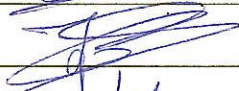
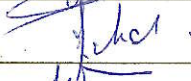
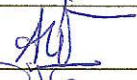
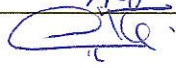
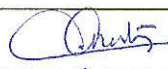
Jeudi 25 septembre 2025
COURTISOLS

[illegible]

ÉMARGEMENT DES PRÉSENCES

PLUi - Réunion publique n°4

Mardi 30 septembre 2025
DAMPIERRE-SUR-MOIVRE

NOM	Prénom	Fonction	Emargement
VALENTIN	Julien	CCMC - Président	
ADNET	Michel	CCMC - Vice Président en charge de l'urbanisme	
DASILVA	François	AUDC	
COLINET	Cantien	Repérage Urbain	
LURASCHI	Eloi	CCMC - Chef de service urbanisme	
LAPIE	Raymond	Maire Siège au Moure	
REVE	Cédric	habitant.	
ACOSTA	Sucelle	Pogny.	
ARNOUL	Jean Claude	Le Treuve	
ARNOULS	Alice Marie	Habitant le Treuve	
ARSELE	Christine	Habitant	
FAILLON	Bénédicte	Adjointe le Treuve	
LÉPINET	Franck	habitant.	
MAHOUT	Bernad	adjoint Franchville	
MATHIEU-SIMONET	Dominique	adjoint Franchville	
Pérandel Joël	Joël	Franchville maire	
michel	Danièle	Manson	
WILK	Agnie	Manson	
GRIGNETIE Th	Thierry	maire (A PAYSAN	
COURON	Christophe	conseiller Franchville	
ROBERT	Celine	De Naive	
RAFFOIT	Audrey	1 ^{re} adjointe	
HERMANT	Clotilde	Manson	

ÉMARGEMENT DES PRÉSENCES

PLUi - Réunion publique n°4

Mardi 30 septembre 2025
DAMPIERRE-SUR-MOIVRE

[illegible]